

ARCHITECTURE + ITINÉRANCE

PRATIQUES INCLUSIVES
POUR UNE VILLE SOLIDAIRE

Catalogue d'aménagement | 2023.01



Reconnaissance territoriale

Les travaux de recherche et de rédaction de cette publication ont été effectués à Tio'tià:ke/Montréal, territoire ancestral de la nation Kanien'kehá:ka de Kahnawà:ke et Kanehsatà:ke.

Crédits

Document préparé par :

Sarahlou Wagner-Lapierre
Étudiante au doctorat en architecture, ULaVal
Collaboratrice à la recherche ASFQ

Élizabeth Prince
Candidate à la maîtrise en architecture, UdeM
Collaboratrice à la recherche ASFQ

Véronic Lapalme
Étudiante au doctorat en travail social, UdeM
Collaboratrice à la recherche ASFQ

Sonia Blank
Architecte et chargée de recherche, ASFQ

Tiohtià:ke est un lieu de rassemblement, de rencontres et d'échanges entre les Premières Nations, et ce, depuis de nombreuses années. ASFQ reconnaît ces nations qui n'ont jamais cédé leurs droits sur le territoire.

Sous la direction de :

Carolynne Grimard
Professeure à l'école de travail social de l'UdeM

Élène Levasseur
Directrice recherche et éducation, ASFQ

Notice bibliographique suggérée :

Grimard, Carolynne, Sarahlou Wagner-Lapierre, Élizabéth Prince, Sonia Blank, Véronic Lapalme et Élène Levasseur. 2023. « Architecture + Itinérance : pratiques inclusives pour une ville solidaire ». Montréal : Architecture Sans Frontières Québec.

© 2023 ASFQ

Partenaires financiers

Cette publication est réalisée grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal et du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole.

Partenaires de recherche

Université de Montréal | Faculté des arts et des sciences
École de travail social

Montréal 
Québec 

Mitacs  CRSH 

À propos

Architecture Sans Frontières Québec est un organisme de bienfaisance spécialisé dans l'assistance architecturale aux populations dans le besoin, travaillant tant à l'international qu'au niveau local.

Fondé en 2008 par l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), l'organisme compte parmi ses membres les 4550 architectes de la province, dont elle est le bras humanitaire. L'organisme est membre du réseau Architecture Sans Frontières International (ASFI) et de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).

Vision

Renforcer les capacités des communautés en situation de précarité en engageant le secteur de l'architecture.

Mission

Un monde où toutes les communautés ont accès à un environnement bâti de qualité.

ASFQ réalise sa mission en apportant son expertise et ses services d'architecture dans des domaines d'intervention prioritaires, liés à ses programmes d'assistance. Ceux-ci combinent des activités de recherche, de conception, de consultation, de formation et de gestion de projets, en s'adaptant aux problématiques spécifiques et en collaboration avec les partenaires concernées.

Son équipe met aussi en œuvre des programmes pour mobiliser gratuitement des ressources du secteur de l'architecture permettant à l'organisme d'accroître son impact.



Pour en savoir plus :

Site web : <https://www.asf-quebec.org/a-propos/>

Programmes : <https://www.asf-quebec.org/nos-programmes/>

Page de l'OAQ : <https://www.oaq.com/ordre/a-propos/organisme-humanitaire/>

Table des matières

PARTIE A : Mise en contexte

Introduction 1

1. Contexte 2

- 1.1 Pertinence
- 1.2 Montréal : métropole solidaire par le design et l'architecture
- 1.3 Comité consultatif interdisciplinaire

2. Portrait de l'itinérance 6

- 2.1 Le phénomène
- 2.2 Les causes
- 2.3 Les formes
- 2.4 Les temporalités
- 2.5 Les visages
- 2.6 Réseaux de services
- 2.7 Enjeux

3. Énoncé de recherche 12

- 3.1 Objectifs
- 3.2 Méthodologie
- 3.3 Lacunes
- 3.4 Limites

4. Glossaire des typologies 16

Introduction aux pratiques 21

1. Reconnaître le droit à l'espace public 22

- 1.1 Ne pas mettre le design au service de l'invisibilisation des PSI
- 1.2 Reconnaître sa responsabilité à l'égard des groupes marginalisés
- 1.3 Se servir du design pour sensibiliser le public à l'itinérance

PARTIE B : Catalogue de pratiques (suite)

2. Faciliter la cohabitation sociale 30

- 2.1 Prévenir le phénomène « pas dans ma cour »
- 2.2 Faciliter l'acceptabilité sociale des projets par l'aménagement

3. Concevoir des espaces inclusifs 40

- 3.1 Développer une meilleure compréhension des besoins
- 3.2 Valider le processus de design auprès des parties prenantes

4. Aménager un lieu sûr 48

- 4.1 Réduire les sources de stress environnemental
- 4.2 Favoriser le développement d'un sentiment de chez-soi

5. Soutenir l'autodétermination 60

- 5.1 Contribuer au développement de la sécurité ontologique
- 5.2 Prévoir des stratégies de personnalisation
- 5.3 Offrir une variété d'espaces et de programmes
- 5.4 Prendre en compte les services et les réseaux en place
- 5.5 Apporter du soutien par le design aux initiatives menées par les PSI

PARTIE B : Catalogue de pratiques

PARTIE C : Conclusion

Avenues de recherche 71

Liste des figures 74

Bibliographie 76

Ouvrages consultés 77

PARTIE A

Mise en contexte

Introduction

Visée

Ce catalogue, produit par ASFQ, vise à informer et outiller les parties prenantes du design, du milieu communautaire et du développement urbain en dressant un **portrait** des **pratiques** et projets novateurs à privilégier pour favoriser le **bien-être** des personnes en situation d'itinérance (PSI), à partir de la **littérature scientifique disponible**. Il présente :

- ▶ des concepts reliant l'aménagement à l'expérience des PSI;
- ▶ des arguments qui démontrent la contribution positive du secteur de l'architecture et du design à la conception d'une métropole inclusive;
- ▶ des pratiques à privilégier dans la conception d'espaces destinés à tous et à toutes et aux PSI;
- ▶ des références et des boîtes à outils utiles pour assister les acteurs et les actrices du milieu dans la conception d'espaces plus inclusifs, à toute échelle de l'environnement bâti;
- ▶ des projets novateurs reconnus comme favorables au bien-être des PSI;
- ▶ des pistes de réflexion supplémentaires, des questions laissées en suspens et des lacunes dans la recherche à explorer.

1. Contexte

1.1 Pertinence

Ce catalogue propose des stratégies d'aménagement pour faire face à l'augmentation de l'itinérance en milieu urbain, en raison de la pandémie mondiale, la crise du logement et les crises migratoires et climatiques. La publication récente des documents suivants témoigne de la pertinence du projet **Architecture + Itinérance** dans un contexte municipal, provincial et fédéral :

- ▶ Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025, Ville de Montréal;
- ▶ Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture, Bureau de Design de Montréal;
- ▶ Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026, Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;
- ▶ Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire, Ordre des Architectes du Québec (OAQ);
- ▶ Programme Vers un chez-soi 2019-2024 : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, Gouvernement du Canada;
- ▶ Stratégie nationale du logement, Société de construction et d'hypothèque du Québec (SCHL), 2017.

Engager le secteur de l'architecture

Il est nécessaire d'adapter l'espace urbain afin qu'il soit plus inclusif pour les populations marginalisées. L'architecture, un secteur qui n'a pas encore pu apporter sa pleine contribution à cet enjeu complexe, doit être mobilisée. Comme l'aménagement est rarement considéré dans les plans d'intervention sociale et que l'itinérance est peu étudiée dans l'aménagement de la ville, ASFQ pose la question suivante :

Comment mettre le design au service du bien-être des personnes en situation d'itinérance et de la reconnaissance de leur présence dans la ville?

1.2 Montréal : métropole solidaire par le design et l'architecture

Projet de recherche-action -diffusion



PROGRAMME DE SOLIDARITÉ URBAINE (SU)

Volet 1

Projet de recherche-action et diffusion sur l'architecture et l'itinérance qui inclut la production dudit catalogue de pratiques novatrices et solidaires.

Volet 2

Service d'aménagement où l'expertise architecturale est mise à profit pour venir en aide aux communautés en situation de précarité, dont les PSI.

FIGURE A | PROJET DE RECHERCHE-ACTION © ASFQ, 2022

Le projet de recherche **Architecture + Itinérance** s'inscrit dans les activités du programme de Solidarité urbaine d'ASFQ. Outre le volet recherche, ce programme comprend un service d'aide aux projets d'aménagement où l'expertise architecturale est mise à profit pour venir en aide aux communautés en situation de précarité, dont les PSI. Grâce à un formulaire de demande et des appels à propositions cycliques, ce service gratuit permet à des organismes aux moyens limités de réaliser des aménagements pour contrer des enjeux

urbains actuels comme l'insécurité alimentaire, la violence, la discrimination, l'exclusion des personnes autochtones et l'itinérance. Les interventions accomplies dans le cadre du service d'aide alimentent la recherche et, réciproquement, sont alimentées par les pratiques prometteuses recensées et documentées par la recherche.

Objectif

La question générale qui a guidé la première année de recherche est la suivante : comment les **pratiques d'aménagement** (1) peuvent-elles contribuer à favoriser le **bien-être** (2) des personnes en situation d'itinérance urbaine?

Définitions

(1) Les **pratiques d'aménagement** concernent tous les gestes posés en vue de modifier l'environnement que ce soit au travers d'un processus de consultation, de législation, de programmation, de conception, de construction ou simplement d'appropriation. Ils peuvent être posés tant par les professionnel-le-s de l'aménagement, des intervenant-e-s, des employé.e.s de la ville ou encore des occupant-e-s du bâtiment et des espaces publics.

(2) D'après Moser (2009), le **bien-être** d'un individu dépend de l'adéquation entre la satisfaction individuelle et les aspirations relatives à l'environnement et les conditions objectives dudit environnement. En conséquence, favoriser le bien-être par l'aménagement exige de cerner les aspirations et les besoins des PSI relatifs à leur milieu de vie et de mettre en œuvre des pratiques pour concevoir un environnement qui y correspond au mieux.

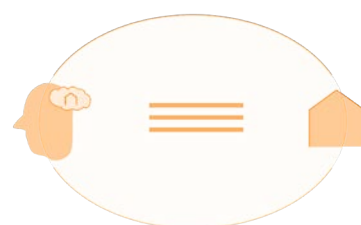
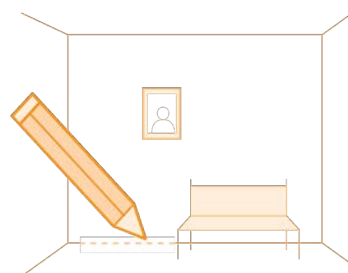


FIGURE B | LES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT ET LE BIEN-ÊTRE
© ASFQ, 2022

1.3 Comité consultatif interdisciplinaire

Inédit au Canada, ce projet de recherche est réalisé en partenariat avec Carolyne Grimard, professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal (UdeM) et en collaboration avec un Comité consultatif interdisciplinaire (CCI) réunissant une douzaine de partenaires.

Quatre catégories de membres font partie du CCI : des institutions spécialisées dans la recherche comme les universités et les centres de recherche ; des professionnel-le-s du design et de l'architecture ; des organisations partenaires agissant dans le milieu de l'itinérance ainsi que des institutions du développement urbain et immobilier.

Fonctions

Les fonctions du CCI sont les suivantes :

- ▶ Accompagner la stratégie de recherche en prodiguant des conseils et recommandations;
- ▶ Réviser et bonifier les contenus des livrables et leur structure;
- ▶ Faciliter le processus de collecte et d'analyse des données;
- ▶ Mettre l'équipe de projet en contact avec d'autres personnes pouvant aider à enrichir le processus de recherche;
- ▶ Agir comme ambassadeurs et ambassadrices d'Architecture Sans Frontières Québec pour la recherche grâce à des interactions avec la communauté scientifique dans son ensemble.

2. Portrait de l'itinérance

2.1 Le phénomène

L'itinérance au Québec fait référence à une hétérogénéité de visages et d'expériences vécues par des personnes dont la vulnérabilité a été exacerbée par les conjonctures politiques et sanitaires actuelles (crise du logement, inflation et pandémie de la COVID-19). Le dernier dénombrement mené en 2018 a révélé que 3149 personnes étaient en situation d'itinérance visible à Montréal, soit une augmentation de 8 à 12% depuis le dénombrement de 2015 (Latimer et Bordeleau 2019). À la grandeur de la province, c'est 5800 personnes qui se sont retrouvées en situation d'itinérance durant la même période (idem). À Montréal, il a été estimé que parmi les 3149 personnes identifiées comme étant en situation d'itinérance, 678 ont dormi dans des lieux extérieurs (et non pas dans des dispositifs d'hébergement).

L'action de dénombrer ne fait toutefois pas l'unanimité au Québec. De nombreux organismes communautaires ont longtemps refusé de se prêter au jeu et les scientifiques demeurent critiques vis-à-vis des techniques utilisées (RSIQ 2019; RAPSIM 2019; Bellot 2008). Une des principales limites des dénombrements, tels qu'ils ont actuellement été menés, est le fait que ne peuvent être saisies que les personnes en situation d'itinérance visible. L'itinérance cachée ou invisible, par sa nature même, demeure difficile à saisir alors que les plus récentes études révèlent qu'elle est une part importante de l'itinérance contemporaine (Gravel 2020; Grenier et al. 2020; Gouvernement du Québec 2022).

Les personnes en situation d'itinérance (PSI) sont par ailleurs souvent identifiées comme étant sans domicile fixe. Or, la diminution de l'itinérance au Québec ne pourrait se faire uniquement au travers de l'offre d'un logement. Les problèmes sociaux, structurels, institutionnels, interpersonnels vécus par les personnes en situation d'itinérance sont dans ce sens multiples, concomitants et ne concernent pas exclusivement la perte d'un domicile (toxicomanie, santé mentale, violence, pauvreté, barrières à l'accès, préjugés, etc.) (Grimard 2018; Rose et Hurtubise 2018; Parazelli 2021). L'absence de domicile est souvent la première explication d'une trajectoire en itinérance, mais elle n'est pas la seule explication. Il est dans ce sens difficile de savoir si ce sont les problèmes sociaux, institutionnels, structurels et interpersonnels vécus par certaines personnes qui les ont menées à la rue ou si le fait de vivre à la rue a amené ces personnes à expérimenter une panoplie de problèmes. Comme pour beaucoup de situations sociales complexes, les problèmes vécus sont enchâssés dans des parcours qui amènent et maintiennent les personnes dans un mode de vie à la rue ou proche de la rue.

2.2 Les causes

Le cumul d'événements et d'enjeux vécus qui mènent et maintiennent des personnes à la rue se regroupent souvent sous la bannière de "causes" et se décline généralement en trois groupes (Gouvernement du Québec 2014). En elle-même, une cause ne peut mener une personne à la rue; il s'agit toujours d'un processus complexe de cumul d'événements vulnérabilisants liés à des ruptures, donc liées à l'absence de filets de sécurité (familial, amical, fortune personnelle, déplacements géographiques, etc.). La pauvreté, le manque de logement social et abordable, la difficulté d'accéder à certains programmes sociaux et prestations d'aide, la difficulté de trouver un emploi ou encore la reproduction de violences par l'État colonial sont par exemple des

causes structurelles pouvant mener à une trajectoire en itinérance. Les sorties mal-organisées de Centres jeunesse, de prisons ou d'unités psychiatriques sont quant à elles des exemples de causes institutionnelles qui amènent souvent les personnes dans une situation d'itinérance. Puis finalement, les causes individuelles se réfèrent habituellement aux vulnérabilités vécues par une personne qui combine trop souvent des problèmes de santé, des problèmes familiaux, des traumatismes non-résolus, des situations de violence conjugale ou familiale, des situations de dépendances et, plus souvent qu'autrement, d'importantes ruptures sociales.

2.3 Les formes

Si l'itinérance visible (1) est la plus connue et la plus facilement perceptible par l'ensemble de la population (puisque les personnes qui la vivent occupent l'espace public de diverses manières), d'autres formes d'itinérance coexistent avec la première (2, 3, 4). Ces dernières sont celles qui échappent au regard de tout un chacun et dont les scientifiques tentent encore d'en saisir les contours (Gravel 2020; Gouvernement du Québec 2022). Bien que l'itinérance visible ne soit pas la seule forme, sa visibilité

permet d'en faire plus facilement la documentation (au moyen de divers types d'enquêtes). En contre-partie, les éléments consignés par les recherches ne permettent de connaître qu'une infime partie du phénomène. Certains chercheurs soulignent que pour chaque personne en situation d'itinérance visible, quatre vivraient une situation d'itinérance invisible (Echenberg et Jensen 2012).

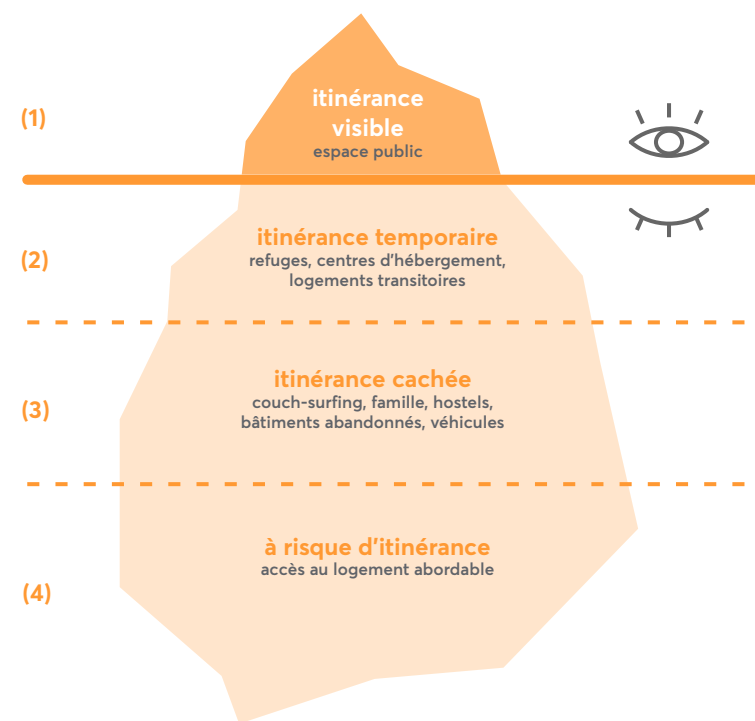


FIGURE C | ICEBERG DE L'ITINÉRANCE © ASFQ, 2022

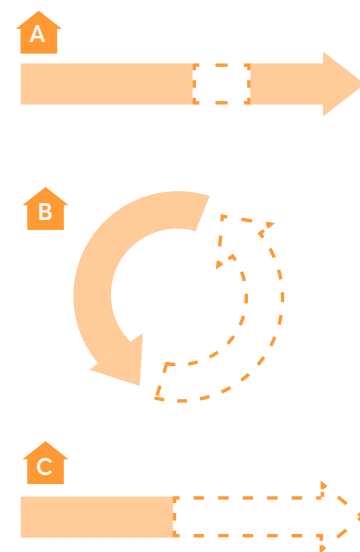


FIGURE D | TYPES D'ITINÉRANCE © ASFQ, 2022

2.4 Les temporalités

La multiplicité des causes et des formes ont une incidence sur les temporalités vécues en itinérance. Le temps passé en situation d'itinérance est souvent présenté sous la forme d'une gradation, passant d'un temps court à un temps long (Gouvernement du Québec, 2014). La temporalité qui est généralement la plus courte est celle de l'**itinérance situationnelle (A)**. Cette temporalité est la plus répandue et la moins visible puisqu'après un seul épisode d'itinérance, ces personnes arrivent à se reloger. Ces personnes disparaissent donc du radar de l'intervention et de la recherche, puisque cela témoigne de situations où des personnes sont momentanément en difficulté, étant sans logement pour différentes raisons, mais dont le cumul de vulnérabilités n'est pas important au point de les maintenir dans une situation d'itinérance. Cette temporalité s'explique en grande partie par le manque de logement.

L'**itinérance cyclique (B)**, elle, se distingue par des périodes répétitives d'alternances entre la rue, les services et le logement. Les personnes qui l'expérimentent cumulent une diversité des vulnérabilités qui les maintiennent ou les ramènent constamment à la rue. Cette temporalité s'explique en partie par un manque de logement mais pas exclusivement. Puis finalement, la temporalité la plus longue, la plus visible et la plus préoccupante est celle de l'**itinérance chronique (C)**. Le nombre de personnes qui la vivent est peu élevé, mais ce temps long passé à la rue amène ces personnes à être de grandes utilisatrices de services, "générant de nombreuses interventions et des coûts sociaux importants" (Gouvernement du Québec 2014, p. 31). Cette temporalité ne s'explique donc pas par le seul manque de logement, mais bien par un nombre très important d'intersections de vulnérabilités et de ruptures sociales.

2.5 Les visages

Le terme personnes en situation d'itinérance désignait initialement les hommes qui se déplaçaient de ressources en ressources, suivant un itinéraire, afin de subvenir à leurs besoins (Roy, 2013). Aujourd'hui, il fait référence à une diversité de visages et d'expériences de vie ayant en son intersection un bon nombre de vulnérabilités. Les personnes catégorisées comme vivant une situation d'itinérance vivent des trajectoires où la notion de chez soi n'est pas forcément associée à un domicile fixe, se situant entre quatre murs, en dur et à soi (Grimard et al. soumis). Ces personnes ne sont donc pas systématiquement sans domicile; il s'agit plutôt de manières d'**habiter** qui dépassent la conception normative qui se réfère souvent à un espace cartésien, avec une adresse, où vivre la vie quotidienne sans être sous le regard du public (Bellot et al., 2005; Laberge et Roy, 2001; Leroux 2008; Vassart 2006).

De **nombreuses définitions** sont disponibles pour cerner ce phénomène social (voir encadré). Ces définitions sont généralement créées par des personnes qui ne sont pas en situation d'itinérance afin de saisir cette population dans un but précis, c'est-à-dire en contexte administratif, de recherche ou encore d'intervention. Derrière ces catégorisations découle donc souvent une offre de services qui veut tenter de saisir la population pour s'adapter à elle. Et c'est dans ce sens que la catégorisation est importante. Il y a toutefois une grande tentation d'utiliser ces définitions en dehors de leur contexte de création, or cela ne permet pas de rendre justice à la complexité du phénomène. C'est pourquoi nous avons choisi de ne pas présenter une définition de l'itinérance mais bien une panoplie (voir encadré ci-dessous).

Définir l'itinérance

Les hyperliens suivants mènent à ces différentes définitions de l'itinérance. Comme il en existe une multitude, elles ne sont pas toutes répertoriées ici.

- ▶ Définition du gouvernement du Québec
- ▶ Jeunes
- ▶ Femmes
- ▶ Familles
- ▶ Communautés autochtones
- ▶ Communauté LGBTQIA2S+
- ▶ Personnes âgées
- ▶ Communautés racisées
- ▶ Travailleurs et travailleuses du sexe
- ▶ Personnes en situation de handicap
- ▶ Nouveaux et nouvelles arrivant.e.s

2.6 Réseaux de services

Le réseau de services pour les personnes en situation d'itinérance regroupe un nombre important de dispositifs d'intervention déployant divers types de services, pour une diversité de populations.

Calqué sur le réseau de services de santé québécois, il se décline souvent dans la littérature scientifique comme un réseau avec des services : de première ligne, soit des services d'urgences parfois peu spécialisés mais qui permettent une prise en charge rapide, à court terme, et dont l'accueil se fait sans condition (refuges, soupes populaires, halte-chaleur); de deuxième ligne, soit des services davantage spécialisés, pour des populations qui doivent répondre à certaines conditions et dont l'offre de service se fait à moyen terme, pour un plus petit nombre de bénéficiaires (programme de transition, programme de désintoxication, programme de réinsertion en emploi); et finalement

il est aussi composé de services de troisième ligne, qui sont des services hautement spécialisés, à long terme, pour un petit groupe de personnes qui répondent à des conditions très précises (programme de réinsertion en logement) (Gouvernement du Canada, sd.; Roy et Grimard, 2015; Roy et Morin, 2007).

Dans l'angle mort du réseau de services pour personnes en situation d'itinérance au Québec se retrouvent deux populations qu'il n'est plus possible d'ignorer, c'est-à-dire les populations autochtones et les populations LGBTQ2IA+. Dans le viseur de la première défenseure du logement au Canada, ainsi que des rapporteuses spéciales de l'ONU sur le droit à un logement convenable, ces populations sont parfois dépeintes comme vivant une crise humanitaire importante et doivent faire l'objet d'une intervention prenant en compte la spécificité de leurs réalités et expériences de vie (Commission canadienne des droits de la personne 2022; Farha et Schwann 2020).

L'Analyse différenciée selon les sexes +



Différentes expériences de vie sont vécues en situation d'itinérance. C'est pour rendre justice à la complexité de ces expériences que l'approche ADS+ est maintenant utilisée. Elle permet de faire une analyse intersectionnelle différenciée selon les sexes.

Cette approche cherche à prendre en compte les populations opprimées, sous-représentées ou pouvant faire l'objet d'exclusion et à prévenir les discriminations systémiques dans tout type de projet (Observatoire international des maires, sd).

2.7 Enjeux

Puisque "l'itinérance" est une catégorie populationnelle créée à des fins de recherche, d'intervention ou d'administration, le phénomène s'explique donc aussi à la lumière du fonctionnement bureaucratique de la société salariale d'aujourd'hui. Le système de protection sociale s'exprime et s'exerce autour de trois pôles qui sont devenus aujourd'hui incontournables :

- ▶ avoir un travail (Castel 1995)
- ▶ être autonome (Astier 2007)
- ▶ avoir un "comportement qui se conformerait à l'ensemble des modèles familiaux » (Farge et Laé 2000 : 11).

Les personnes qui n'adhèrent pas à ces impératifs sociaux se retrouvent en dehors du circuit normatif, exclues des interactions qui sont socialement valorisées. Dans ce sens, l'itinérance se comprend en fonction de la manière dont les normes sociales ont été construites et dont le vivre-ensemble a été érigé. Pour être de "bonnes personnes" citoyennes, il faut donc avoir un travail, ou en chercher un activement, de même qu'il faut reproduire un ensemble de comportements dits familiaux, c'est-à-dire avoir un domicile fixe et un mode de vie qui tourne autour de celui-ci.

Ainsi ce que l'on a pu voir dans les dernières décennies, voire les derniers siècles, c'est la superposition de divers modes de gestion de l'itinérance en réponse à ces trois valeurs incontournables (travail salarié, autonomie, domicile). Trois modalités de gestion du phénomène ont été historiquement privilégiées et sont

encore visibles aujourd'hui. D'abord, au 19e et 20e siècle des modes de gestion spatiale et pénale ont été mis en oeuvre pour retirer les vagabonds de l'espace public et les enfermer (Aranguiz et Fecteau 1998; Bellot et al. 2005; Parazelli 2021). Puis vers la fin du 20e siècle, une modalité de gestion sociale s'est mise en place en reconnaissant la part de responsabilités sociales qui incombent à l'État (Dorvil et al. 1997; Laberge 2000; Roy et Hurtubise 2007).

Pour répondre aux enjeux soulevés par l'itinérance, les solutions sont alors axées sur les valeurs mises de l'avant par la société, c'est-à-dire l'importance de rendre les personnes autonomes (elles doivent prendre part à leur processus de réinsertion), s'assurer qu'elles ont un revenu de l'État ou un travail salarié (en offrant de l'accompagnement pour ces démarches) et leur trouver un logement (notamment au moyen de programmes de type Logement d'abord).

Les legs de ces modalités de gestion spatiale, pénale et sociale sont encore en oeuvre aujourd'hui. L'accès à la ville et ses espaces publics pour les personnes en situation d'itinérance est de plus en plus en plus restreint ou conflictuel (Margier et al. 2014; Parazelli 2021). Afin de se rendre plus attractives, notamment pour attirer les investisseurs et les touristes, les villes invisibilisent des populations perçues comme étant indésirables, les déplaçant dans des quartiers périphériques, souvent loin de leurs repères. La revitalisation de certains quartiers à Montréal se fait par ailleurs souvent au détriment du tissu social en place et nous amène à une question centrale: qui a droit à la ville?

3. Énoncé de recherche

3.1 Objectifs

L'objectif du présent catalogue est d'explorer le rôle que l'architecture, entendue au sens large, peut jouer dans l'amélioration des conditions de vie des **personnes en situation d'itinérance**. Cette exploration s'insère dans une réflexion plus large sur l'ensemble des solutions à mettre en place pour réduire l'itinérance. Ce catalogue vise ainsi à :

- ▶ Dresser un portrait des pratiques d'architecture et de design qui ont le potentiel de contribuer au bien-être des PSI;
- ▶ Mettre sur pied un outil de communication pour toutes les parties prenantes afin de pouvoir développer un langage commun sur l'enjeu de l'architecture et l'itinérance.

3.2 Méthodologie

Afin d'identifier ces pratiques, une revue de la littérature scientifique et de la littérature grise où les thèmes de l'itinérance et l'environnement bâti sont mis en relation a été effectuée.

Plus de 150 sources primaires et secondaires ont été consultées, en particulier en ce qui a trait à six typologies principales, à savoir les campements urbains, les espaces publics, les villages de mini-maisons, les centres de jour, les centres d'hébergement d'urgence et les logements supervisés.

L'analyse de ces sources a mené à l'identification de plus de 200 pratiques d'aménagement novatrices, inclusives et/ou solidaires. Ces pratiques ont ensuite été classées en 5 grandes catégories telles que présentées dans la prochaine partie de ce document :

- ▶ Reconnaître le droit à l'espace public (1) ;
- ▶ Faciliter la cohabitation sociale (2) ;
- ▶ Concevoir des espaces inclusifs (3) ;
- ▶ Aménager un lieu sûr (4) ;
- ▶ Soutenir l'autodétermination (5).

Accronymes et définitions

- ▶ **PSI** : Personnes en situation d'itinérance
- ▶ **Occupant-e-s** : Ce terme désigne toutes les personnes qui fréquentent la ressource ou l'hébergement (PSI, intervenant-e-s, employé-e-s, proches)
- ▶ **Résident-e-s** : Les personnes qui vivent et sont logées dans une ressource d'hébergement.
- ▶ **Riverain-e-s** : Dans le contexte du catalogue, ce terme désigne les personnes domiciliées qui habitent la ville.

3.3 Lacunes

La revue et l'analyse de la littérature ont permis d'identifier quelques lacunes. En premier lieu, la **documentation** sur le lien entre l'architecture et l'itinérance reste assez **restreinte**. Dans une revue intégrale sur le logement destiné aux PSI effectuée en 2021, Rollings et Bollo identifient plusieurs concepts liés à l'environnement bâti et au bien-être (santé mentale et physique) peu étudiés, tels que la lisibilité et l'orientation, l'accessibilité, l'adaptabilité, la biophilie et les approches de conception qui y sont associées.

En second lieu, peu de recherches permettent de déterminer comment l'espace bâti affecte des **sous-groupes spécifiques au sein de la population de PSI** (Rollings et Bollo 2021). Les expériences de l'environnement bâti

peuvent varier énormément en fonction de l'âge, de l'origine ethnique et culturelle, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et des intersections de ces identités. Par exemple, peu de recherches adressent de bonnes pratiques pour assurer la sécurité des personnes qui consomment des drogues.

En troisième lieu, les études **post-occupationnelles** sur les projets à l'étude sont très limitées, voire inexistantes. Il est donc difficile de se prononcer de manière rigoureuse sur les impacts réels de ces projets et qualifier les pratiques utilisées d'exemplaires.

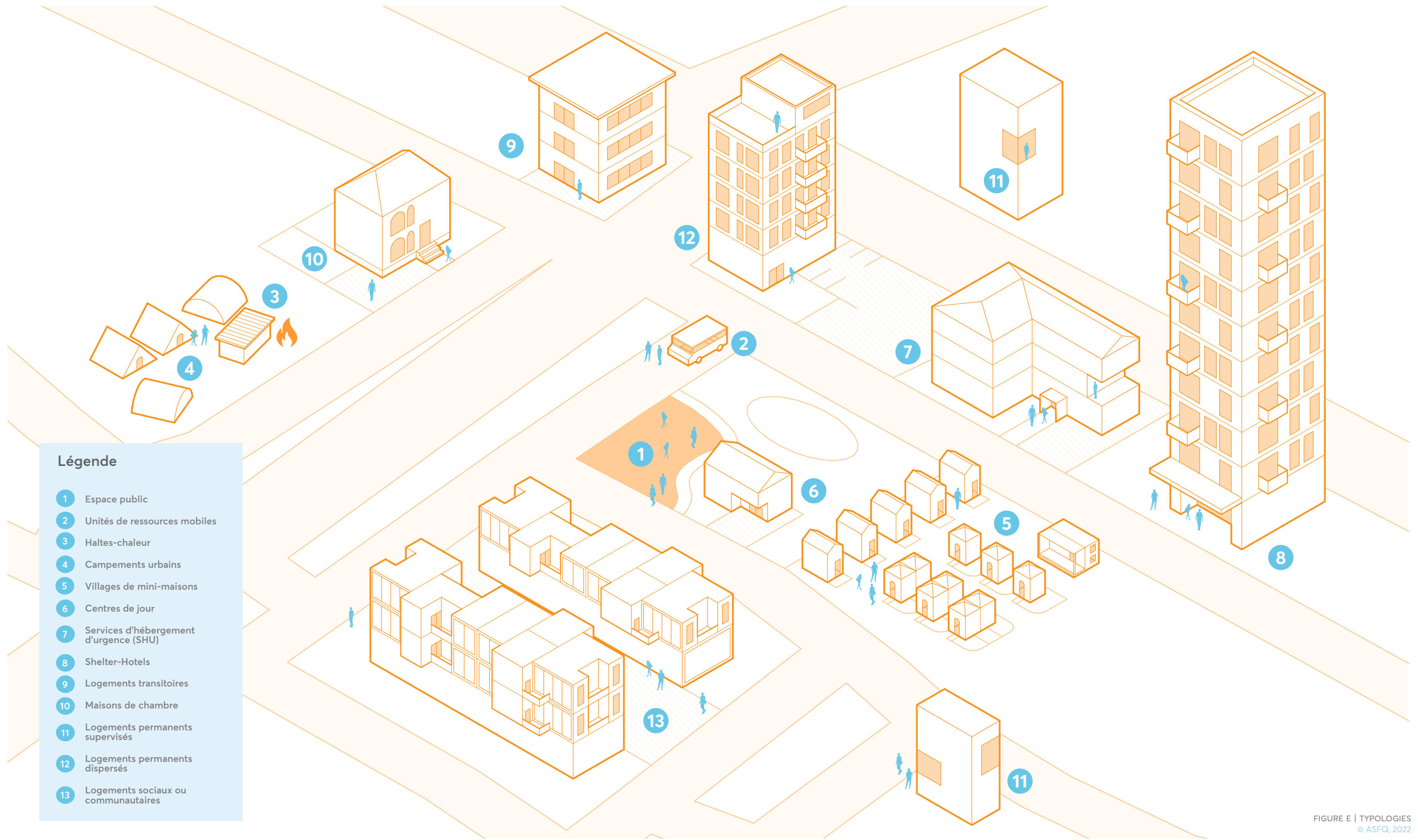
3.4 Limites

L'analyse des résultats de ce catalogue comporte plusieurs limites. D'abord, la littérature se limite aux textes en français et en anglais et se heurte à une **perspective culturelle** liée aux pays dont provient la recherche. Ces pays sont considérés comme des milieux avec une qualité de vie de moyenne à très élevée (Pable et Ellis 2017). La majorité des sources proviennent d'universités situées au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Australie.

Ensuite, le contenu du catalogue n'a pas été validé par des **personnes ayant vécu l'itinérance** à travers des ateliers ou des groupes de discussion. Comme les PSI possèdent un savoir expérientiel qui leur est exclusif, la rétroaction sur le catalogue serait une manière d'en valider le contenu et d'identifier les angles-morts.

Finalement, la traduction, la sélection, la classification et l'interprétation des données sont sujettes aux **biais de l'équipe de recherche**. Par exemple, l'équipe a parfois traduit certaines problématiques recensées dans la littérature en gestes d'aménagement et les a associées à des projets existants.

Les pratiques répertoriées ne doivent, en aucun cas, être interprétées comme des lignes directrices universelles de conception. Chaque projet doit faire l'objet d'une investigation rigoureuse liée à son contexte et ses spécificités afin d'en dégager les pratiques appropriées. Ainsi, les pratiques mises en lumière dans ce catalogue agissent à titre de suggestions.



- Légende**
- 1 Espace public
 - 2 Unités de ressources mobiles
 - 3 Haltes-chaleur
 - 4 Campements urbains
 - 5 Villages de mini-maisons
 - 6 Centres de jour
 - 7 Services d'hébergement d'urgence (SHU)
 - 8 Shelter-Hotels
 - 9 Logements transitoires
 - 10 Maisons de chambre
 - 11 Logements permanents supervisés
 - 12 Logements permanents dispersés
 - 13 Logements sociaux ou communautaires

FIGURE E | TYPOLOGIES
© ASFQ, 2022

4. Glossaire des typologies

Le glossaire suivant répertorie les différentes typologies pertinentes dans le cadre de cette recherche. Un éventail d'échelles différentes a été sélectionné afin d'avoir un portrait global des pratiques touchant autant à l'urbanisme qu'à l'architecture et au design paysager, d'intérieurs, ou d'objets.

1 Espace public

L'espace public est souvent décrit comme l'espace urbain n'étant pas privatisé (Laberge & Roy 2001; Low & Smith 2006; Paquot 2009). Parmi les typologies qui en font partie se retrouvent notamment les parcs, les squares, les places, les rues, les trottoirs et toute voie de circulation. Bien que les municipalités soient propriétaires de ces espaces, tous les riverain-e-s en ont le droit d'usage, ce qui en font des

espaces de propriété collective et civile (Van Criekingen 2014). La pluralité des personnes qui les occupent fait de ceux-ci un lieu de rencontre, de négociation et de compromis (Prud'homme 2019). La gouvernance dans ces espaces peut donc être une source d'exclusion et de conflit dans la ville, notamment chez les personnes en situation d'itinérance qui vont y reléguer certains gestes de la sphère domestique.

2 Unités de ressources mobiles

Les unités de ressources mobiles sont conçues pour offrir divers services tels que l'aide alimentaire, les soins de santé ou bien l'accès à des douches et toilettes dans l'espace public. Ces unités peuvent accommoder la clientèle directement dans leurs milieux de vie et se déplacer ou les besoins sont les plus importants.

3 Haltes-chaueur

Les haltes-chaueur sont des installations où les personnes peuvent entrer et sortir à leur guise, à haut seuil de tolérance, et où il y a des boissons chaudes, de la nourriture et des ressources disponibles, mais non obligatoires (Leblanc 2022). Elles sont typiquement ouvertes de jour et de nuit, tous les jours de la semaine.

4 Campements urbains

Les campements urbains représentent des occupations spontanées — souvent considérées illégales ou tolérées — d'un espace donné par un ou plusieurs individus. Leur caractère est irrégulier et peut prendre plusieurs formes et configurations (Lefebvre et Diaz 2021). Plusieurs villes ont relevé les installations

suivantes : tentes, véhicules, structures improvisées et non permanentes, abris portables, toiles, équipements de camping. Ces occupations, allant d'un à plusieurs dizaines d'individus, se tiennent surtout dans les espaces publics extérieurs, mais aussi parfois dans les espaces privés.

5 Villages de mini-maisons

La mini-maison désigne généralement toute habitation dont la taille est inférieure à la taille minimale autorisée pour un logement dans la municipalité où elle est construite (Mingoya, p. 15). Le modèle du village réfère à un regroupement de mini-maisons partageant un même terrain.

Ces villages opèrent habituellement avec des restrictions moindres, et peu de supervision et sont souvent gouvernés de manière informelle (Wong et al. 2020). Il s'agit d'un phénomène fréquent sur la côte ouest des États-Unis, mais qui n'a pas encore été observé de manière significative au Québec.

6 Centres de jour

Les centres de jour sont des espaces de services opérant pendant des heures limitées. Ils offrent un répit contre les conditions météorologiques, un accès à de la nourriture abordable ou gratuite et à des installations sanitaires essentielles. Dans certains centres sont offerts des

programmes d'aide au logement, des services de soutien, des ateliers éducatifs et des loisirs, ainsi que des formations et du placement professionnel (Petrovich et al. 2017).

7 Services d'hébergement d'urgence (SHU)

Les services d'hébergement d'urgence (communément appelés « refuges ») représentent souvent le premier point de contact des PSI avec le réseau de service en raison de leur accès universel et de leur grande capacité d'accueil. Le séjour permis est temporaire, mais sa durée varie d'une nuitée à quelques semaines. Les ressources d'hébergement d'urgence sont difficiles à caractériser

en raison de la variété de personnes qu'elles accueillent. L'offre de ce type de service se passe souvent dans des bâtiments requalifiés, avec un nombre de lits allant de 5 à 300, parfois affiliés à des organisations religieuses ou bien subventionnées par des programmes publics. Les SHU ciblent souvent une communauté avec des besoins spécifiques, par exemple les femmes, les familles, les jeunes.

8 Shelter-Hotels

Pendant la crise sanitaire, le phénomène des « Shelter-Hotels » a connu une expansion fulgurante pour répondre aux besoins criants en matière d'hébergement d'urgence. Cette typologie réfère à des hôtels convertis en logements d'urgence qui accueillent les PSI de manière temporaire.

9 Logements transitoires

Traditionnellement, les logements de transition sont issus du système de continuum of care aux États-Unis, dans lequel les personnes passent des centres d'hébergement d'urgence à des logements permanents, en passant par le logement transitoire (Pable, McLane, et Trujillo 2022).

La durée du séjour en logement transitoire peut varier de 90 jours à plusieurs mois. Son objectif est de faciliter l'accès à un logement permanent à travers une série d'étapes qui passe souvent par le respect de certaines règles et conditions.

10 Maisons de chambres

Les maisons de chambres sont des immeubles résidentiels, de quatre unités ou plus, offrant en location des chambres dont plusieurs espaces sont partagés entre les locataires, tels que la cuisine ou la salle de bain (RAPSIM, 2022). Les maisons de chambre peuvent appartenir à un propriétaire privé ou à un organisme à but non lucratif. Lorsqu'elles sont gérées par des OBNL, elles proposent généralement un loyer subventionné, donc plus bas que la moyenne des loyers sur le marché privé. Elles peuvent servir pour des séjours transitoires ou à long terme.

11 Logements permanents supervisés

L'objectif des logements permanents supervisés est de fournir, rapidement, aux individus qui vivent l'itinérance un logement ainsi que des services flexibles et volontaires (Rollings et Bollo 2021). Ce type de logement est une habitation stable (sur le long terme),

privée et sécuritaire où les résident-e-s paient un loyer subventionné. Ces logements permettent une participation aux services et à l'inverse de modeler les services aux besoins des résident-e-s.

12 Logements permanents dispersés

Les logements permanents dispersés, ou « Scattered Housing », désignent des appartements du marché privé ou des logements abordables loués par des résident-e-s qui ne font plus l'expérience de l'exclusion liée au logement grâce à des subventions locatives. Le personnel d'accompagnement peut visiter les logements ou fournir des services hors

site (Rollings et Bollo 2021). Le manque de logements abordables sur le marché et la méfiance des propriétaires ou organismes à l'égard des PSI rend cette stratégie toutefois complexe à mettre en place (Pleace et al. 2015).

13 Logements sociaux ou communautaires

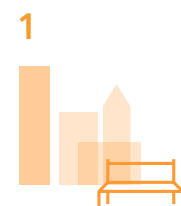
Le logement social ou communautaire fait référence aux ensembles de logements subventionnés appartenant à des OBNL, à des coopératives d'habitation et à des gouvernements et qui sont destinés à des locataires à faible revenu. Le loyer est donc ajusté en fonction des revenus du ménage,

est plafonné et est moins élevé que celui des logements dits abordables. Plusieurs modèles de gouvernance sont possibles, notamment les logements en cohabitation sociale (Gouvernement du Canada 2017).

PARTIE B

Catalogue de pratiques

Introduction aux pratiques



Classification

Les pratiques recensées ont été divisées en cinq grandes catégories représentées par les icônes ci-dessus. Ces catégories adressent des enjeux spécifiques auxquels le design a le potentiel de pouvoir contribuer.

- 1. Reconnaître le droit à l'espace public
- 2. Faciliter la cohabitation sociale

Les deux premières catégories regroupent des pratiques qui ont trait à l'échelle de la ville. Elles abordent les frictions pouvant survenir lors du partage d'espaces publics ou collectifs, intérieurs et extérieurs, et donnent aussi des moyens pour y faciliter une coexistence harmonieuse.

3. Concevoir des espaces inclusifs

La troisième catégorie concerne les processus de design à prioriser afin de parvenir à créer des espaces inclusifs pour les PSI. L'importance de tisser des liens entre la conception, la recherche et la consultation y est mise en relief.

- 4. Aménager un lieu sûr
- 5. Soutenir l'autodétermination

Les deux dernières catégories présentent les pratiques qui concernent l'échelle du bâti lui-même. On y insiste sur la manière dont les besoins des PSI peuvent se traduire dans l'environnement bâti des projets leur étant destinés.

Légende

À travers les différentes sections du catalogue, vous retrouverez les icônes suivants qui proposent des liens vers des outils, projets ou vidéos d'intérêts pour davantage d'informations.



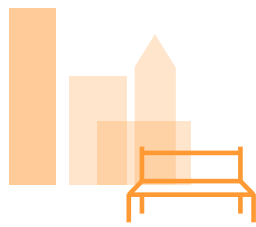
OUTILS



PROJETS



VIDÉOS



1. Reconnaître le droit à l'espace public

Il existe une contradiction entre l'idéal libéral d'un espace public ouvert à tou-te-s et la réalité vécue par les personnes qui l'utilisent. L'espace public n'est souvent ouvert qu'à celles qui adoptent des comportements socialement acceptés et exclut donc celles dont les comportements sont jugés inacceptables (Iveson 1998). On assiste, en outre, à une annihilation de l'espace véritablement public dans la mesure où les villes cèdent à la pression de l'attraction du capital et du tourisme pour être compétitives au sein de monde globalisé (Mitchell 1997). Posséder les moyens de consommer dans l'espace public et avoir un logement à soi sont devenues les deux conditions nécessaires à remplir pour pouvoir occuper telles deux conditions nécessaires à pouvoir occuper cet espace sans y être réprimé (Laberge et Roy 2001).

La présence PSI dans l'espace public dérange, ce qui pousse les administrateurs et administratrices de la ville à mettre en œuvre des règlements pour les contrôler ou pour les exclure de certains lieux publics, dont des parcs. On retrouve notamment des interdictions de flâner, de mendier, de se reposer ou de construire un abri de fortune. À Montréal, plusieurs mesures de contrôle sont mises en œuvre dont la fermeture des métros et des parcs la nuit, l'interdiction d'avoir un chien dans certains parcs, l'installation de mobilier hostile, etc.

D'après Parazelli et al. (2013), deux types de discours tendent à justifier l'invisibilisation des PSI. D'une part, un discours **sanitaire** insiste sur la menace que peut représenter la présence des PSI aux yeux du public, ce qui mène à leur effacement, opéré par la judiciarisation de celles-ci et par leur déplacement vers les marges de la ville où elles ne trouvent pourtant ni communauté pour les accueillir ni services adaptés. D'autre part, un discours dit **salutaire** propose de remédier au « problème » de l'itinérance par la « réinsertion sociale » grâce la prise en charge des PSI au sein d'institutions afin de les contraindre à entrer dans un moule normatif (accès à un emploi et possession d'un logement). À l'opposé de ces deux discours qui justifient l'invisibilisation, Parazelli et al. repèrent également un discours de type **démocratique**, qui vise plutôt la « négociation de la norme dominante, en solidarité avec les [personnes en situation de marginalité] » (Parazelli et al. 2013, 27).

Les pratiques présentées dans cette partie s'inscrivent dans la lignée d'un discours dit **démocratique**, où l'espace public rassemble plusieurs types de personnes qui y interagissent. Selon ce modèle « multi-public » mis de l'avant par Iveson (1998), l'ouverture à la différence est précisément ce qui est constitutif de l'espace public. On y célèbre le fait que des franges marginalisées de la population puissent y trouver leur place, y établir leurs propres normes culturelles et y définir leurs intérêts collectifs à l'instar des groupes dominants. La formation d'un tel caractère « multi-public » se crée par l'occupation du lieu par ces différents groupes (Iveson 1998).

1.1 Ne pas mettre le design au service de l'invisibilisation des PSI

a. Dénoncer la présence de mobilier hostile dans les lieux publics

Le **design hostile** a pour but de guider la conduite dans l'espace urbain et fait partie de méthodes coercitives. Il sert plus précisément à exclure de l'espace des groupes spécifiques jugés indésirables en empêchant la tenue de certains comportements qui gênent. Il est justifié à des fins de prévention du crime ou de protection de la propriété privée. Il se caractérise souvent par des gestes de design qui ne seront

pas remarqués par les groupes qui ne sont pas visés (Petty 2016). On peut penser par exemple à la présence de bancs ou de pics situés devant les façades de bâtiments qui empêchent de s'y coucher, à des lumières qui découragent l'occupation des lieux ou la consommation de drogue et à des dessus de poubelles qui empêchent d'y fouiller.

b. Être attentifs aux effets de la revitalisation de quartiers historiquement occupés par les PSI

L'embourgeoisement des quartiers centraux, le reverdissement des ruelles ou encore la tenue d'événements créant une forte affluence dans certaines places publiques peuvent contraindre les PSI à quitter des lieux qu'ils associent à leur chez-soi (Margier 2013 ; Parazelli et al. 2013).

Habiter la rue ou les campements

Pourquoi certaines personnes habitent-elles la rue ou les campements et n'ont pas recours aux refuges? Il existe de nombreuses raisons, notamment :

- ▶ les règles de fonctionnement des ressources (heures rigides d'entrées, limitation des allées et venues, exigences de sobriété);
- ▶ complexité des démarches;

- ▶ préoccupations de leur sécurité physique et matérielle;
- ▶ emplacement et accessibilité des ressources;
- ▶ non-accès en couple ou avec des animaux;
- ▶ discrimination par le genre ou les comportements (Leblanc 2021).

c. Interdire les expulsions forcées des campement



- Decampment Report Card |
National Protocol for Homelessness
Encampment in Canada

Les démantèlements de campements urbains sont dispendieux, inefficaces, entraînent l'isolement et exacerbent la précarisation des personnes qui les habitent (perte de repères sociaux et géographiques dus au déplacement, destruction des ressources matérielles, etc.). Ils ne peuvent, en aucun cas, se justifier par « l'intérêt public, l'embellissement de la ville, l'aménagement ou le réaménagement urbain ou encore les demandes de certains intérêts privés. » (Flynn et al. 2022, 43)



Quelques pratiques en matière de gestion des campements urbains

- ▶ S'il y a un démantèlement, laisser aux occupant·e·s le choix parmi différentes options de relogement alternatives crédibles et disponibles. Selon un jugement de la Cour suprême de Colombie-Britannique, ne pas permettre aux PSI de dormir ou d'établir un abri dans les parcs constitue une violation de la *Charte des droits et libertés* dans la mesure où on les prive de leur droit à la vie, à la liberté et à la sécurité (*Abbotsford (Ville de) c Shantz*, 2013 BCSC 2612). Un jugement similaire aux États-Unis (*Martin v City of Boise*, 902 F.3d 1031, 1035 [9th Cir. 2018]) déclare qu'il est inconstitutionnel de judiciairiser des PSI qui habitent l'espace public si des solutions alternatives adéquates et disponibles n'existent pas.
- ▶ Officialiser ou bien tolérer les campements urbains dans le cadre réglementaire et normatif sur la localisation d'origine, sur des terrains privés ou publics ou sur des sites préalablement identifiés et propices à cet usage (Lefebvre et Diaz 2021).
- ▶ Évaluer les possibilités de mettre le design au profit de la consolidation des campements urbains, tout en maintenant l'autogestion par les occupant·e·s. (voir [catégorie 5, p. 69](#))
- ▶ Mettre sur pied des services pour diminuer les risques d'incendies, fournir des services d'hygiène de base et des collectes de déchets adaptées, tout en respectant l'autodétermination des occupant·e·s.

1.2 Reconnaître sa responsabilité à l'égard des PSI

a. Intégrer les PSI dans les processus de consultation

L'**espace public** est le chez-soi de certaines PSI et les interventions architecturales ou de design peuvent contribuer à leur déracinement. Les professionnel·le·s du design qui interviennent dans des lieux qu'elles se sont appropriés ont alors une responsabilité à leur égard. Il importe donc de tenir compte de leurs besoins et de les écouter lors de la programmation et du design des lieux qu'elles habitent.

Pour connaître des stratégies afin d'intégrer les PSI à la programmation des espaces, se référer aux à la section « Concevoir des espaces inclusifs » (voir [catégorie 3, p. 45](#))

b. Planifier la cohabitation dès le début du processus de programmation et de design



- The Coexistence Toolkit |
Jan Gehl + SPUR

▶ Cibler les obstacles potentiels à la cohabitation

Il est important d'identifier les comportements spécifiques nuisant à la cohabitation, et ce, dès le début du processus d'aménagement. Cela permettra d'intervenir directement sur ces éléments par des solutions de design. Certains conflits potentiels doivent être identifiés, tels que le désir d'avoir une vue dégagée au sein des espaces publics par souci de sécurité et celui d'y trouver des espaces qui ne sont pas exposés à la vue de tous, par exemple pour y dormir.

▶ Prioriser des aménagements multifonctionnels

Créer des lieux qui ne s'adressent pas à un groupe particulier et qui laissent à toute personne l'opportunité d'utiliser l'espace comme elle le souhaite en multipliant les manières de s'approprier (Commission for Architecture and the Built Environment 2008).

▶ Prioriser une programmation passive

Aménager un lieu qui peut accueillir diverses activités libres suggérées par l'équipement installé (Prud'homme 2019). Ce type de programmation dite passive s'oppose à la programmation intensive qui se caractérise par l'organisation d'activités sur une base régulière, qui attire une foule ciblée et qui peut mener à l'exclusion des PSI de l'espace.

c. Avoir une offre de services adaptée aux besoins des PSI



- H.O.P.E. Lockers | Legacy Initiative, Salt Lake City
- Casiers solidaires | Duarte Paiva, Lisbonne
- Comptoir postal | Le Sac à Dos, Montréal
- El Pueblo Emergency Centre | Gensler, Los Angeles

Des services et des installations publics fixes ou mobiles doivent répondre à plusieurs besoins essentiels des personnes habitant la rue ou les campements. Ces services peuvent être offerts dans l'espace public extérieur et dans des bâtiments publics (bibliothèques, universités).

► Garantir l'accès à des installations sanitaires

La présence de toilettes publiques et de douches accessibles diminue les conflits urbains et la stigmatisation des PSI en leur permettant d'effectuer leurs besoins en matière d'hygiène à l'abri des regards. Les services publics d'hygiène doivent être universellement accessibles, entretenus régulièrement et ouverts en tout temps. Afin de diminuer les risques d'accident liés aux surdoses dans ces espaces, les cabines de toilette doivent être suffisamment grandes pour qu'une seconde personne puisse s'y rendre si des soins doivent être administrés et l'ouverture des portes doit se faire vers l'extérieur.

► Garantir l'accès à l'eau potable

Prévoir des lieux pour que les PSI puissent s'abreuver et remplir des bouteilles d'eau. Les sources d'eau peuvent prendre la forme de fontaines ou de lavabos. Elles peuvent être intégrées, par exemple, dans des cuisines d'été afin de favoriser la sécurité alimentaire.

► Planifier une collecte de déchets

Les déchets provenant de milieux de vie informels, tels que les campements urbains, ne sont pas pris en compte dans les collectes municipales. Cela a pour effet de détériorer ces milieux de vie et de renforcer la stigmatisation de ceux qui les habitent. Aussi, des collectes d'objets dangereux, telles des seringues usagées, doivent être prévues à des endroits stratégiques.

► Fournir un endroit sécuritaire pour ranger ses possessions

L'accès à des casiers ou un espace d'entreposage de taille suffisante et sécurisé protège les biens personnels des PSI, afin que celles-ci puissent vaquer à leur activité sans se soucier de la sécurité de leurs effets personnels. Cela facilite également leurs déplacements dans la ville (Davis 2004).



FIGURE 1.2.1 | TOILETTE PUBLIQUE POP-UP
Bridgman collaborative, Winnipeg
© Photo : Jacqueline Young, Stationpoint photographic

Le projet de toilettes publiques Pop-Up, à Winnipeg, offre des services sanitaires dans l'espace public. Ceux-ci sont gratuits, entretenus et ouverts en tout temps pour les personnes qui en ont besoin. Les toilettes sont maintenues et supervisées par une personne au kiosque d'accueil. (voir pratique 1.2 c), p. 26)



FIGURE 1.2.2 | SERVICES SANITAIRES MOBILES
LavaMaeX, Californie
© Photo : LavaMaeX

L'organisme LAVAMAE X, en Californie, offre des services sanitaires mobiles. Des autobus et des roulottes se déplacent dans les endroits où les besoins sont les plus criants et offrent des « pop-up villages » de soins (douches, coiffure, dons de vêtements). Cet organisme s'appuie sur le concept de « l'hospitalité radicale » (voir pratique 1.2 c), p. 26). Pour plus d'information, visitez leur site web : <https://lavamaex.org/>

► Fournir une adresse postale

Avoir une adresse de correspondance est l'une des obligations pour pouvoir accéder « à certains services publics ou privés et à certaines activités (permis de conduire, passeport, carte d'assurance-maladie...) » (Laberge et Roy 2001, 123). Fournir une boîte aux lettres ou un comptoir postal permet la reconnaissance plus aisée de son identité citoyenne. On trouve par exemple des casiers solidaires disposés à la fois au besoin de fournir un endroit sécuritaire pour ses possessions et à celui d'avoir une adresse postale.

► Identifier les lieux où se procurer de l'information importante

Les bibliothèques publiques, les stations de wifi gratuites et les téléphones publics sont des outils qui facilitent l'accès à l'information et le maintien de réseaux de soutien. Il importe de les rendre accessibles aux PSI afin qu'elles puissent se procurer de l'information relative aux services sociaux ou légaux, aux opportunités d'emploi ou de logement, et aux activités communautaires (Davis 2004).

► Prévoir des accès à l'électricité

Des prises de courant doivent être accessibles dans les espaces publics intérieurs et extérieurs.

► Aménager des haltes-chaieurs/ des haltes-répits

Les haltes-chaieur (ou halte répit) sont des endroits sans restrictions à l'entrée, où les PSI peuvent se reposer et, en contexte hivernal, se mettre à l'abri du froid. Ces installations ne doivent pas être uniquement saisonnières, car les réseaux de soutien qui peuvent s'y créer doivent être entretenus à l'année. Ils permettent en outre de fournir de l'ombre et des rafraîchissements en période estivale.

1.3 Se servir du design pour sensibiliser le public à l'itinérance

a. User du design comme plaidoyer pour le droit à la ville



- Campagne « *Strange Acts of Kindness* » | *Raincity Housing et Spring Advertising, Vancouver*
- *Star Apartments* | *Michael Maltzan Architects, Los Angeles*
- *Crest Apartments* | *Michael Maltzan Architects, Los Angeles*

Une architecture flamboyante de renom peut faciliter l'**acceptation sociale** des projets destinés aux PSI tout en affichant fièrement la légitimité de la présence de celles-ci dans la ville. Des installations publiques peuvent également servir à énoncer le droit des PSI à occuper l'espace public ou encore à faire mieux connaître la situation des PSI au sein de la ville.

b. Mettre en valeur les contributions des PSI

Certaines activités des PSI contribuent à améliorer la ville, ce que le design peut faciliter et mettre en valeur.



Étagère pour faciliter la collecte de contenants consignés

Des poubelles participatives, un concept original de l'artiste danois Michael Lodberg Olsen, situées dans l'arrondissement Ville-Marie soutiennent l'action des Valoristes, à savoir concourir à une meilleure gestion des contenants consignés.

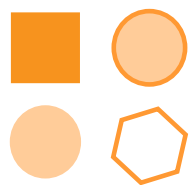
Pour en savoir plus sur l'organisme et leur mission : <https://coopiesvaloristes.ca/>

FIGURE 1.3.1 | POUBELLES PARTICIPATIVES
Coopérative Les Valoristes, Montréal
© Photo : Aliette St-Pierre



À travers ses réalisations à Los Angeles, dont le projet de renom **Star Apartments** qui loge 102 PSI, l'architecte Michael Maltzan adopte une approche architecturale fière et flamboyante, qui milite pour les droits de ces personnes à un environnement bâti de qualité. (voir pratique 1.3, p. 29)

FIGURE 1.3.2 | STAR APARTMENTS
Michael Maltzan Architecture, Los Angeles
© Photo : Iwan Baan



2. Faciliter la cohabitation sociale

Les projets d'aménagement destinés aux PSI sont souvent reçus froidement par le voisinage, voire en proie au phénomène « pas dans ma cour ». Malgré des lois prohibant la discrimination en matière d'accès au logement, plusieurs oppositions sont ancrées dans des préjugés.

Cette catégorie s'intéresse à la cohabitation sociale à l'échelle de la ville, en particulier autour des projets d'aménagement destinés aux PSI. L'objectif de cette section est donc de présenter des stratégies pour prévenir le phénomène « pas dans ma cour ». Elle contient également des pratiques d'aménagement pour faciliter à la fois l'acceptabilité sociale des projets destinés aux personnes en situation d'itinérance et la cohabitation à l'échelle du quartier et de la rue.

La **cohabitation sociale** suppose le partage d'un espace par plusieurs individus. Ce partage dépasse la coexistence sans friction et s'inscrit dans le spectre des modes d'entente qui comprend, par exemple, le conflit, la tolérance et la collaboration (Dansereau et al. 2002).

Le phénomène « **pas dans ma cour** » (ou « not in my backyard! » en anglais) est un exemple de refus de cohabiter dans l'espace. Il se définit par l'opposition de riverain-e-s à l'implantation d'un projet jugé indésirable dans le quartier où ils habitent ou où ils travaillent, mais leur acceptation de l'implantation du projet ailleurs. Ce phénomène concerne, dans le cas spécifique de cette publication, les projets d'aménagement destinés aux personnes en situation d'itinérance. Typiquement, trois types d'oppositions surviennent. Connelly (2005) note :

- ▶ Les préjugés;
- ▶ Les enjeux de consultation;
- ▶ Les enjeux d'aménagement.

Certaines pratiques d'aménagement peuvent contribuer à favoriser l'acceptabilité d'un projet et faciliter la cohabitation sociale. En éduquant les citoyens dans le but de déconstruire les préjugés et en adoptant des stratégies pour réduire les oppositions relatives aux enjeux de consultation et aux enjeux d'aménagement, les professionnel-le-s de l'aménagement peuvent contribuer à atténuer les attitudes protectionnistes des riverain-e-s ainsi que les inviter à une participation active et positive dans leur milieu de vie.

2.1 Prévenir le phénomène « pas dans ma cour »

a. Éduquer et rompre avec les préjugés



- Community Acceptance Series and Toolkits | BC Housing
- Research and Policy (2016) | Yes in My Backyard
- Housing in my backyard: A municipal guide for responding to NIMBY | The Homeless Hub



- Atelier d'architecture Give Me Shelter | Madworkshops, Santa Monica

- ▶ Introduire les enjeux de l'itinérance dans les formations en aménagement

Former les professionnel-le-s de l'aménagement face au phénomène de l'itinérance et de ses différentes manifestations pour les sensibiliser aux impacts de leurs gestes sur la vie quotidienne des PSI. Les personnes en situation d'itinérance sont des utilisatrices de l'espace public et doivent être reconnues et considérées lors des décisions d'aménagement.

- ▶ Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'itinérance

Démystifier l'itinérance par la sensibilisation du grand public afin de contrer les attitudes discriminatoires envers les PSI nourrissant les principales oppositions à l'implantation de projets leur étant destinés.

- ▶ Déconstruire les mythes associés à l'implantation d'un logement ou d'un service destiné aux PSI (voir encadré)

Déconstruire les mythes

1. Les valeurs d'usage et d'échange des propriétés ne diminueront pas

Plusieurs études nord-américaines (Galster et al. 2003; Dear et Wilton 1996; « The Impact of Supportive Housing on Surrounding Neighborhoods: Evidence from New York City », 2008) concluent qu'il n'y a pas de lien entre l'implantation de logements abordables dans un quartier et la diminution de la valeur d'échange et d'usage des propriétés voisines.

2. Les projets destinés aux PSI ne nuisent pas au caractère d'un quartier

Les projets qui s'adressent aux PSI souscrivent aux mêmes règlements de conception et de construction que tout autre projet. Ils doivent aussi être conçus pour s'intégrer au contexte. Par exemple, le présent catalogue illustre des projets qui s'implantent avec un grand respect des éléments architecturaux et urbains existants.

3. Les équipements et infrastructures publics ne seront pas saturés

Tout nouveau développement doit respecter les normes d'urbanisme. En outre, une densité appropriée permet la concentration de services de proximité et l'implantation d'un réseau de transport public actif et efficace.

4. Le taux de criminalité n'augmentera pas

Une étude réalisée à Denver (Galster et al. 1999) sur l'impact de logements permanents supervisés sur le voisinage démontre qu'il n'y a pas de lien entre l'implantation d'habitations supervisées et l'augmentation du taux de criminalité. Ils ont toutefois observé que le nombre de plaintes pour inconduites avait augmenté proportionnellement à la densité des bâtiments.

5. Le quartier ne comporte pas suffisamment de ressources

Un rapport de recherche réalisé par la Fondation du grand Montréal et Centraide (2022) souligne un besoin urgent de logements sociaux et communautaires pour répondre à un taux d'inoccupation très bas, la rareté de logement disponible et l'augmentation vertigineuse des loyers. Un quart de la population de l'île de Montréal consacre plus de 30 % de son revenu au logement.

b. Réduire l'opposition relative aux enjeux de consultation

Le deuxième type d'opposition s'articule autour de la tenue et la gestion des consultations publiques. Les riverain-e-s s'opposant à l'implantation de projets destinés aux PSI vont souvent citer la non-tenue de consultations publiques pour légitimer leur opposition. Ainsi,

► Former le grand public aux mécanismes de la transformation urbaine

Créer des occasions d'apprentissage en amont des consultations publiques sur les transformations urbaines (techniques de construction, typologies, densités, dynamiques entre le cadre bâti et les espaces publics, etc.) pour informer les citoyen-e-s sur les enjeux d'aménagement et enrichir leur participation lors des consultations publiques.

► Développer et rendre accessible des outils d'information variés

Fournir des outils d'information variés et inclusifs pour répondre aux diverses expériences d'apprentissage. Ceux-ci devraient également être culturellement adaptés. Ils peuvent prendre la forme de carte interactive, de site web, de vidéo, de photographies, de rendu, de modélisation 3D, de maquette, de textes et d'ateliers participatifs, etc.



Carte interactive Atelier Objet Vidéo Photographie Rendu Maquette Modélisation 3D

il est important d'organiser des rencontres, même lorsque les projets ne requièrent pas de consultation. Par ailleurs, la participation bienveillante des riverain-e-s a le potentiel de contribuer grandement à l'amélioration des propositions d'aménagement.

► Commencer les consultations publiques dès l'amorce du processus de conception

Commencer les consultations publiques le plus tôt possible dans le processus de conception afin d'atténuer les oppositions et de concevoir un projet qui sera accueilli, voire bonifié par le voisinage.

► Définir la portée et les limites de la consultation publique

Définir d'entrée de jeu les éléments d'un projet qui sont concernés par la consultation publique pour mieux encadrer la discussion. Par exemple, les limites peuvent concerner des normes de construction et des contraintes de budget. La transparence permet la création d'une relation de confiance et aide à mieux évaluer les enjeux d'aménagement (Prud'homme 2019).

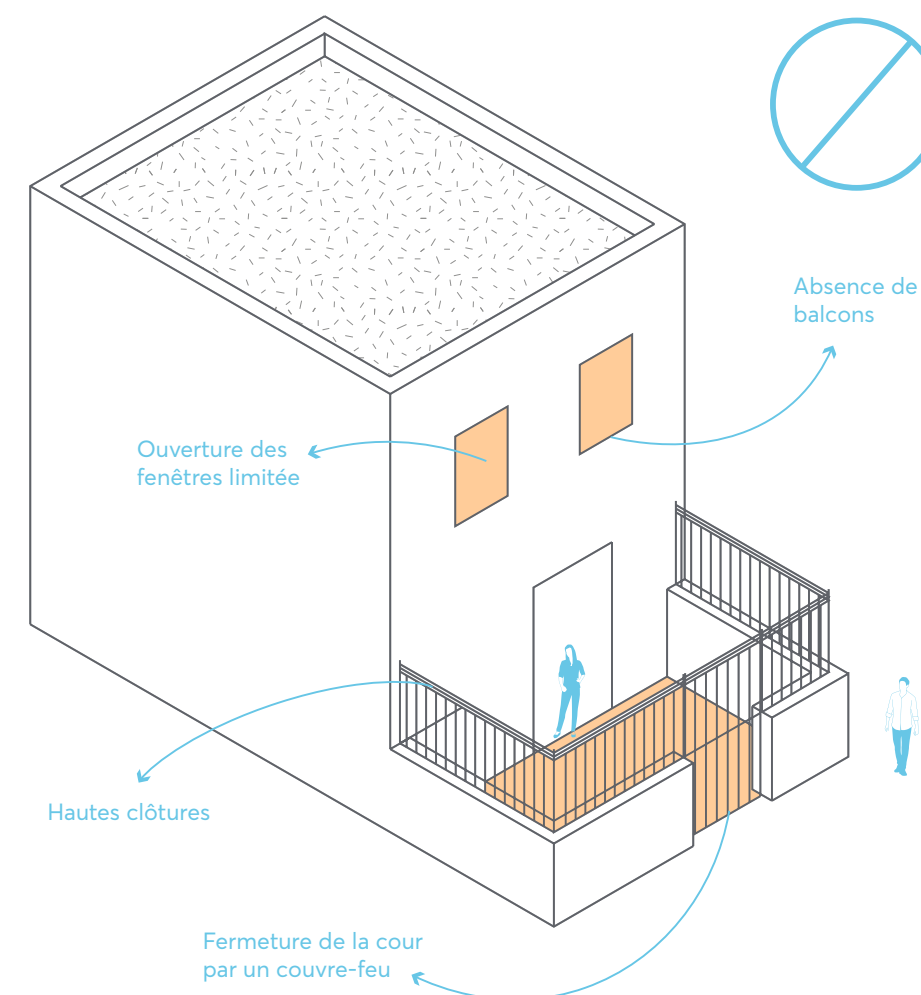


FIGURE 2.1.1 | PRATIQUES HOSTILES
© ASFQ, 2022

Ne pas adhérer à des pratiques d'aménagement guidées par des préjugés

Afin de ne pas compromettre l'intégrité des futurs résident-e-s, les pratiques d'aménagement hostiles ou guidées par des préjugés doivent être évitées. Parmi ces pratiques, on trouve par exemple : ériger de hautes clôtures, éliminer les balcons, imposer un couvre-feu, limiter l'utilisation de la cour et restreindre l'ouverture des fenêtres (Connelly, 2005; « Housing in my backyard » s.d.).

2.2 Faciliter l'acceptabilité sociale des projets par l'aménagement

a. Intégrer au contexte bâti

Le troisième type d'opposition concerne les enjeux d'aménagement. L'un des mythes à déconstruire suggère que les projets destinés aux personnes en situation d'instabilité résidentielle nuiraient au caractère des quartiers dans lesquels ils s'implantent. Les riverain-e-s craignent, par exemple, des projets très denses, la saturation du stationnement sur rue, une apparence institutionnelle en discordance avec celle du quartier, l'augmentation du bruit ambiant, etc. L'aménagement peut donc contribuer à faciliter l'acceptabilité sociale des projets en exposant des solutions de design qui répondent aux craintes des riverain-e-s tout en favorisant l'intégrité et le bien-être des résident-e-s des projets (Connelly 2005; « Housing in my backyard » sd ; « Community Acceptance Series and Toolkits sd). Ici, il est particulièrement important de reconnaître les oppositions légitimes des oppositions discriminatoires, car le design ne doit pas être employé pour invisibiliser ou contrôler les occupant-e-s.

- Conserver et améliorer les qualités paysagères et urbaines existantes

Préserver, par exemple, les rues piétonnes, les espaces de jeux et de rassemblement, les marges de recul, les passages, les accès aux espaces verts, les vues privilégiées et, plus largement, les qualités paysagères et urbaines du domaine public.

- Concevoir de façon appropriée au contexte

Considérer la densité, la hauteur, les alignements et les reculs, les formes, les couleurs, les dimensions des ouvertures, la composition de la façade et les matériaux du cadre bâti existant afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet.

- Considérer les équipements publics pour éviter les impacts négatifs sur le quartier

Planifier, par exemple, le stationnement ou la collecte de déchets de manière à limiter les impacts négatifs.

- Favoriser un design non institutionnel

Opter pour un design non institutionnel afin, d'une part, de ne pas stigmatiser les occupant-e-s et, d'autre part, d'intégrer le projet au caractère spécifique d'un quartier.



FIGURE 2.2.1 | O16, FAÇADE ET COURS INTÉRIEURES
Studio MC, Francfort
© Photos : Studio MC

Le projet o16, à Francfort, en Allemagne, offre 150 places pour loger des PSI pour des durées variables. Situé au périmètre du Ostpark, cet immeuble de deux étages s'intègre au paysage existant et propose des façades iridescentes qui reflètent la nature environnante. (voir pratique 2.2 a), p. 36)

b. Prévenir les irritants potentiels

► Penser un éclairage adapté

Éclairer de manière appropriée pour promouvoir un sentiment de sécurité chez les riverain-e-s et les résident-e-s. L'éclairage ne doit toutefois pas être utilisé pour augmenter la surveillance des occupant-e-s.

► Encourager un dialogue avec la rue

Ouvrir les façades vers la rue et permettre le dialogue entre les cours et le domaine public. Les façades principales aveugles ou avec de très petites ouvertures sont fortement déconseillées. Elles contribuent à la stigmatisation des occupant-e-s, limitent les occasions de partage et réduisent le confort intérieur.

c. Prévoir des lieux de partage

► Inclure des espaces ouverts aux non-résident-e-s dans le projet

Intégrer des lieux ouverts à la communauté dans les projets destinés aux PSI. Ces lieux peuvent être des cafés, des restaurants, des espaces de travail collectif, des ateliers ou des salles polyvalentes, par exemple. En plus d'offrir un lieu de rassemblement non institutionnel pour les occupant-e-s, ces espaces sont des occasions de partage additionnelles avec les riverain-e-s.

► Préserver l'intimité des occupant-e-s

Des marges de recul, des filtres visuels comme des fenêtres givrées, des séparateurs de balcons et de la végétation peuvent être employés pour assurer le niveau d'intimité désiré par les occupant-e-s. Des espaces extérieurs protégés au sein du projet peuvent être une façon d'offrir aux occupant-e-s un espace extérieur à l'abri des vues et de la rue.

► Favoriser la quiétude du quartier

Prévoir une isolation acoustique adéquate afin de limiter les nuisances sonores au sein des projets et à l'inverse pour réduire les irritants pour les riverain-e-s. En particulier, les cours intérieures doivent être pensées pour que les résident-e-s puissent en profiter pleinement et pour ne pas déranger le voisinage ou être importuné-e-s par celui-ci.

► Aménager des espaces de socialisation en lien avec le domaine public

Aménager le domaine public adjacent au projet de façon à favoriser des espaces de rencontre confortables, c'est-à-dire des espaces pour s'asseoir, à l'ombre et végétalisés. Non seulement ces espaces profiteront aux occupant-e-s, mais aussi au voisinage.

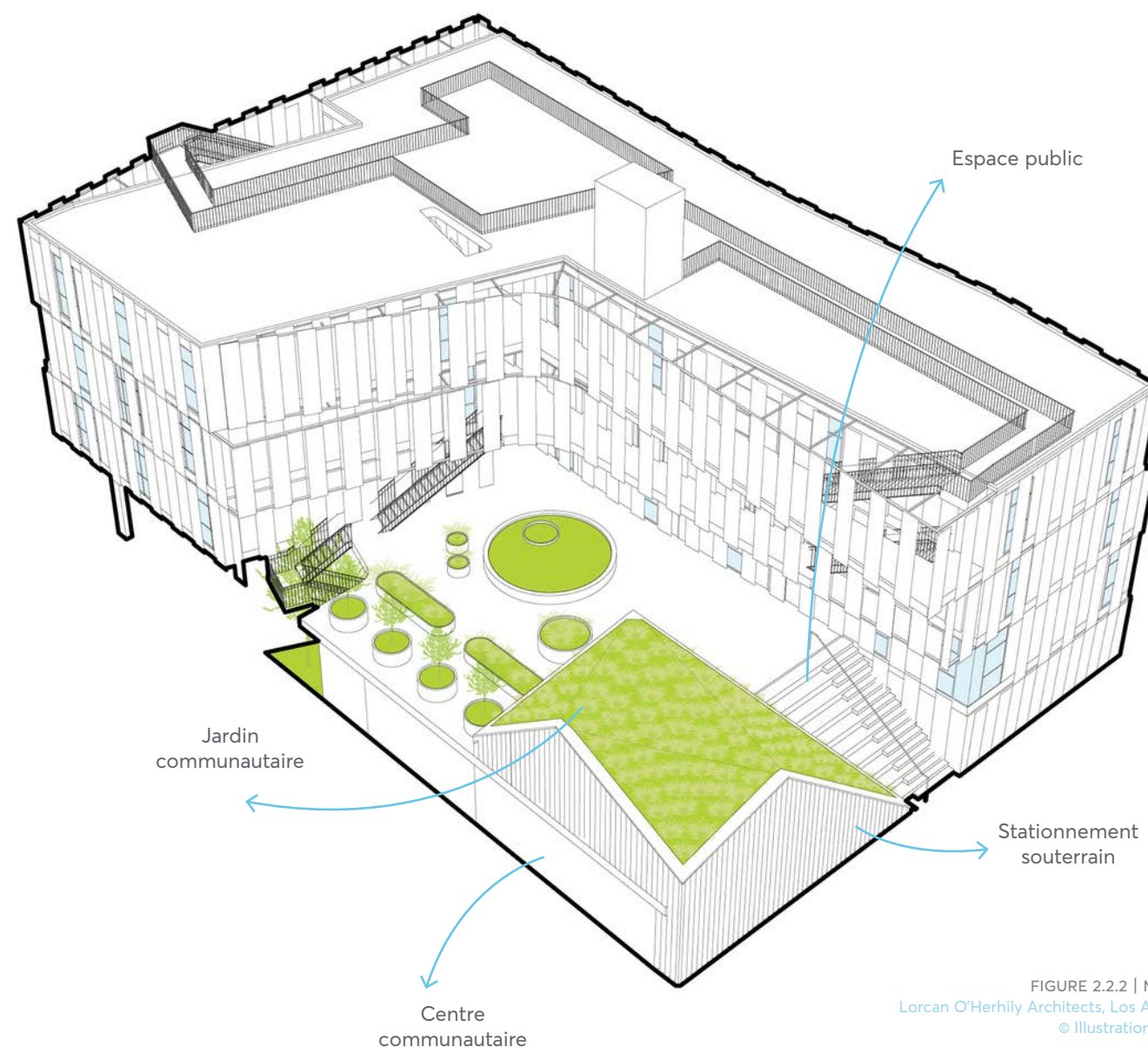


FIGURE 2.2.2 | MLK1011
Lorcan O'Herhily Architects, Los Angeles*
© Illustration : LoHA

* Les annotations ont été ajoutées par ASFQ à des fins explicatives

Le projet MLK1011, à Los Angeles, est projet de logements permanents supervisés avec 26 unités d'habitations pour les PSI. Au niveau de la rue, un stationnement est intégré en créant un jardin communautaire surélevé et un centre communautaire pour les résident-e-s et les riverain-e-s. L'escalier monumental qui relie les espaces privés et communs, un geste public, rassemble et encourage les interactions. (voir pratique 2.2 a) b) c), p. 36)



La mixité sociale au sein d'un même bâtiment

Plusieurs expérimentations de mixité sociale au sein d'un même bâtiment ont retenu notre attention :

VinziRast par **gaupenraub +/-** à Vienne est un premier exemple. L'immeuble est composé de logements organisés en dix noyaux pouvant accueillir trois personnes ayant vécu une situation d'itinérance ou aux études. Le projet est né à la suite de l'occupation en 2009 de l'auditorium Audimax de l'Université de Vienne par les étudiant-e-s. Dans le cadre de cette action, plusieurs personnes en situation d'itinérance se sont alliées aux revendications pour l'accès à l'éducation supérieure. Une des conséquences fut la reconversion et l'agrandissement du bâtiment Biedermeier afin de loger ce projet pilote de vie en communauté intentionnelle.

La Ferme du Rail, par **Grand Huit Architectes**, est un projet propulsé par la Mairie de Paris dans le cadre de l'appel de projets urbains innovants « Réinventer Paris ». Le projet d'agriculture adjacente à une friche ferroviaire loge aussi un restaurant, un centre d'hébergement pour personnes en situation de précarité et une résidence sociale étudiante. Il est né du désir des riverain-e-s et d'organisations du quartier de voir grandir un lieu d'agriculture solidaire.

FIGURE 2.2.3 | VINZIRAST MITTENDRIN, CAFÉ
gaupenraub +/- architekten, Vienne
© Photo : Kurt Kuball



3. Concevoir des espaces inclusifs

La voix des PSI est rarement entendue dans les consultations publiques et les diverses instances décisionnelles. Cette mise à l'écart dans les modes de gouvernance peut s'expliquer en partie par une participation réduite à la vie sociale, culturelle et politique en raison de stigmatisation, de discrimination et de marginalisation (Whiteford, 2011). La participation active à la résolution de cette **exclusion** est une étape cruciale vers l'inclusion.

Les pratiques recensées visent la création d'espaces inclusifs ce qui implique à la fois le développement d'une meilleure compréhension des besoins des occupant-e-s et la validation des choix et des méthodes à plusieurs étapes.

Le diagramme à la page suivante démontre les liens entre les processus de conception, de consultation et de recherche qui sont nécessaires à la réalisation d'environnements inclusifs.

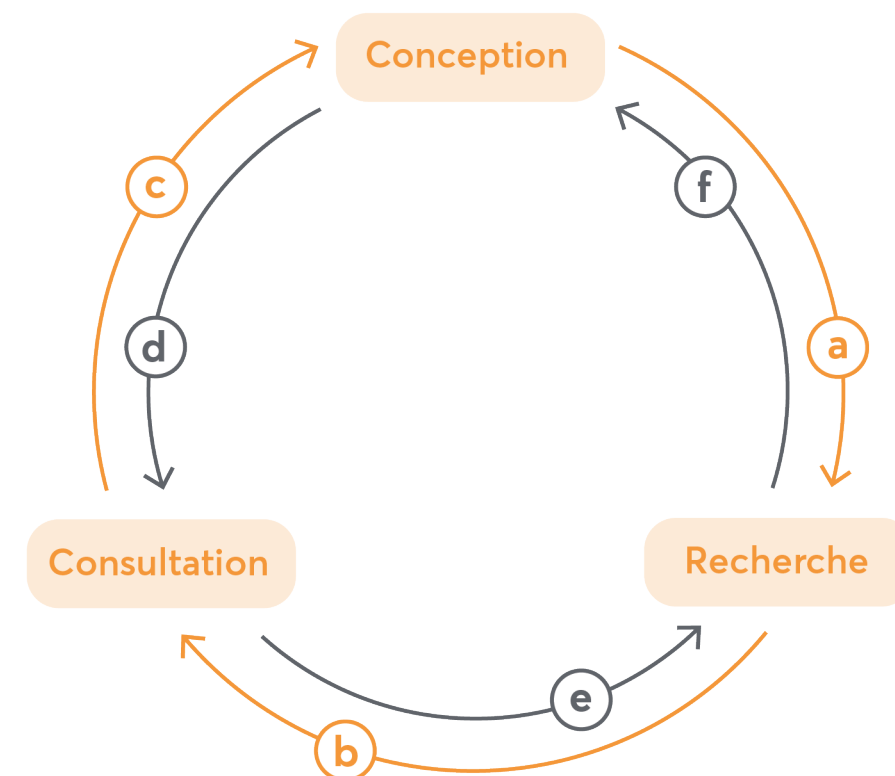


FIGURE 3.1 | CONCEPTION INCLUSIVE © ASFQ, 2022

De l'accessibilité universelle au design inclusif

Les environnements inclusifs doivent être accessibles de manière universelle pour les occupant-e-s. Cette accessibilité universelle doit être réfléchi en amont de chaque projet d'aménagement, puisque l'adaptation après la construction est souvent coûteuse et complexe à réaliser.

La recherche traditionnelle dans le domaine du design inclusif (Ilie 2014) ne s'intéresse que marginalement à des notions plus larges d'inclusion, en se concentrant principalement sur l'accessibilité physique au sein du contexte urbain.

D'après la Commission for Architecture and the Built Environment (2008), les environnements inclusifs sont :

- ▶ attentifs aux besoins des occupant-e-s;
- ▶ diversifiés et offrent des choix lorsqu'une solution de conception unique ne peut répondre aux besoins de tous les occupant-e-s;
- ▶ flexibles dans leur utilisation;
- ▶ pratiques afin de pouvoir être utilisés sans effort excessif ou séparation spatiale ;
- ▶ accueillants pour une grande variété de personnes, en leur donnant le sentiment d'être à leur place, et ce, sans problème ni exception pour les personnes qui ont des besoins spécifiques.

3.1 Développer une meilleure compréhension des besoins des parties prenantes

3.2 Valider le processus de design auprès des parties prenantes

- a** Baser la conception sur la recherche disponible
- b** Documenter la diversité des goûts et des besoins spécifiques des parties prenantes
- c** Impliquer les parties prenantes dans les processus décisionnels
- d** Valider les choix conceptuels auprès des parties prenantes
- e** Valoriser et créditer la participation dans la recherche
- f** Évaluer le processus de conception et le projet

3.1 Développer une meilleure compréhension des besoins

a. Baser la conception sur la recherche disponible

Le processus de conception architecturale et la programmation doivent utiliser des données existantes afin de mieux répondre aux besoins spécifiques en matière d'espace des différents occupant-e-s.



b. Documenter la diversité des goûts et des besoins spécifiques des parties prenantes

La population en situation d'itinérance est souvent représentée comme un groupe homogène (Ilie 2014) et le système de ressources en milieu urbain laisse peu de place à l'individualité au sein même de ce groupe. Il importe de consulter ces personnes et prendre en compte le fait que leurs besoins et

leurs goûts ne sont pas homogènes (Hertlein & Killmer 2004 ; Graham, Walsh, et Sandalack 2008). Par exemple, les spécificités culturelles doivent être prises en compte, notamment pour les **communautés autochtones** qui vivent une déconnexion spirituelle et culturelle en milieu urbain.

Le design chez les communautés autochtones

Pable, McLane et Trujillo (2022) recommandent d'éviter d'aménager l'environnement de manière à renforcer les pratiques coloniales, telles que des approches basées sur la famille nucléaire, l'individualisme (sous le prétexte de la vie privée) et les hiérarchies sociales (Greenop & Memmott, 2016).

La planification d'espaces extérieurs pour les pratiques spirituelles, des zones de rassemblement pour préparer et partager des repas, et des jardins de guérison traditionnels ont été identifiés comme des attributs de l'espace souhaitables pour ces communautés.

Pour en savoir plus, se référer à [Pable, McLane et Trujillo \(2022, 161-62\)](#).

c. Impliquer les parties prenantes dans les processus de conception



- Espace de rêve | Pivot et Exeko, Montréal

Concevoir des espaces inclusifs exige la consultation et/ou la participation des parties prenantes dans les processus de conception et de décision.

► Reconnaître le savoir expérientiel

Les personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance sont particulièrement qualifiées pour fournir des informations qui ne sont autrement pas disponibles (Sakamoto et al. 2008) pour les architectes et planificateurs. La connaissance des impacts de l'absence de chez-soi sur les conditions physiques, mentales et émotionnelles appartient aux personnes qui en ont fait l'expérience (Ibid). Rémunérer les PSI est une façon de reconnaître leur savoir expérientiel et de profiter de leurs suggestions lors des processus participatifs et/ou des consultations. La valorisation des interventions des pair-e-s-aidant-e-s est également une bonne pratique.

► Prévoir les ressources nécessaires pour s'assurer de mener un processus éthique

Considérer les défis auxquels les PSI peuvent être confrontées, tel que la divulgation de leur statut et une proximité émotionnelle aux enjeux (Leblanc 2021) est essentiel à leur participation.

► Se déplacer vers les populations concernées

Prendre en compte des personnes en situation d'itinérance implique une approche directe, mobile et flexible. Ainsi, les organisateurs doivent envisager de se déplacer vers les groupes à consulter et mener des consultations en plusieurs étapes.

► Prévoir une variété de stratégies pour engager les PSI

Prendre la parole peut être un enjeu difficile pour les PSI. En ce sens, les consultations doivent être peu rigides et éviter un mode trop institutionnel. Elles doivent aussi valoriser plusieurs formes de participation.

► Prendre en compte les points de vue exprimés

Les PSI impliquées dans un processus de conception peuvent ressentir un sentiment d'instrumentalisation ou se sentir utilisées pour leur statut dans des situations où leurs points de vue ne sont pas reconnus (Eaton et al., 2019). Il importe d'entretenir le lien de confiance installé entre les PSI et les autres parties prenantes lors d'ateliers participatifs. Si les demandes des personnes consultées ne sont pas mises en œuvre, cela pourrait freiner leur participation lors de futurs projets.



FIGURE 3.2.1 | TERRASSE, LE CHAÎNON
 Architecture Sans Frontières Québec, Montréal
 © Photo : ASFQ, 2022

La terrasse du refuge **Le chaînon**, à Montréal, a été réaménagée en tenant compte des besoins des occupant-e-s à travers la réalisation de séances de co-création (voir pratique 3.2 c), p. 45).



FIGURE 3.2.2 | FRIENDS OF RUBY HOME
 Sustainable Architecture | For a
 Healthy Planet, Toronto
 © Photo : Friends of Ruby, 2021

Pour le projet de logement de transition **Friends of Ruby Home** à Toronto, les architectes ont opté pour un processus de design collaboratif avec les occupant-e-s. Ceci a permis d'adresser certains besoins spécifiques liés à la clientèle — des jeunes de la communauté LGBTQIA2S+ — tels que l'accès à des salles de bain individuelles et à des espaces communs intérieurs et extérieurs. (voir pratique 3.2 c), p. 45).

3.2 Valider le processus de design auprès des parties prenantes

d. Confirmer les choix conceptuels



- New Horizon Youth Centre |
Adam Khan Architects, Londres

Les besoins et les goûts des divers occupant-e-s peuvent entrer en contradiction les uns avec les autres. Il importe de concevoir en prenant en compte chacun des groupes et de faire des compromis entre eux, là où applicable, lors des processus de conception.

► Répondre aux besoins spécifiques de divers groupes

Des exemples de besoins spécifiques à considérer seraient :

- Les enjeux de sécurité accrus pour des femmes qui fuient des situations de violence ou d'abus;
- L'importance de salles de bain individuelles pour certaines personnes de la communauté LGBTQIA2S+;
- Les espaces de jeux pour les familles;

► Concevoir des espaces et des aménagements flexibles

Afin de s'adapter à l'évolution des besoins des occupant-e-s, il est recommandé de prévoir la possibilité de soustraction, de transformation ou d'ajout d'espaces.

► Répondre aux besoins des intervenant.es, si applicable

MacLaren, Pencheva et Macey (2020) et Pable, McLane et Trujillo (2022) ont identifié les besoins suivants afin de faciliter la cohabitation entre tou-te-s les occupantes de l'espace ainsi que la sécurité du personnel de support :

- Bureau des intervenant-e-s comprenant un espace de travail, un lieu de rencontre et d'échanges, un accès à des casiers et une toilette privée notamment;
- Luminosité appropriée dans les lieux;
- Aire de repos avec salon et espace multifonctionnel pour se ressourcer;
- Espaces d'intervention sécuritaires et confidentiels, qui prennent en compte l'isolation acoustique et la visibilité;
- Porte robuste pour la sécurité de tous et toutes;
- Installations robustes et durables pour limiter l'entretien qui peut représenter une surcharge à l'équipe d'intervenant-e-s.

e. Valider et créditer la participation dans la recherche

Il est important de créditer les parties prenantes pour leur participation dans la recherche et lors de consultations. Il est essentiel d'informer les participant-e-s des prochaines étapes du processus et de leur communiquer les informations liées au projet.

f. Évaluer le processus de conception et le projet

Peu de données probantes sont disponibles à l'heure actuelle sur les pratiques de conception architecturale incluant les occupant-e-s et leur satisfaction au sein des bâtiments : il importe alors de les évaluer par des études post-occupationnelles et des retours d'expérience. Ces évaluations contribuent à mieux comprendre les interactions entre les occupant-e-s et leur environnement. Grâce à de telles évaluations, les approches inclusives de design peuvent être révisées et perfectionnées. Effectuer le projet par phases permet de l'améliorer sur la base des rétroactions des PSI (Heben 2014).





4. Aménager un lieu sûr

Avoir souffert de l'absence d'un chez-soi peut représenter un traumatisme important. D'après Pable, McLane et Trujillo (2022), les trois besoins fondamentaux suivants seraient partagés par les personnes ayant expérimenté un tel traumatisme :

- ▶ Habileté à faire face (cope) et à gérer le stress
- ▶ Sécurité, intimité et espace personnel
- ▶ Être en présence de beauté, d'objets attrayants et significatifs (meaning)

Il importe alors d'aménager, pour ces personnes, un milieu sûr, confortable et paisible : un havre. Rollings et Bollo (2021) définissent le havre (*safe haven*) tel un espace de protection, de refuge et de répit en opposition aux lieux moins sécuritaires précédemment occupés.

Molony (2010) le soulignait aussi : le sentiment de **chez-soi** est intimement lié à celui d'expérimenter un havre (haven), à savoir un lieu non seulement de sûreté et de sécurité, mais aussi de confort et de relaxation, où il existe moins de restrictions imposées que dans l'espace public.

Cette quatrième partie expose des pratiques de design contribuant à réduire les sources de stress liées à l'environnement physique et à favoriser le développement d'un sentiment de chez-soi.

4.1 Réduire les sources de stress environnemental

a. Diminuer les sources de stress ponctuelles

Le stress résulte d'un déséquilibre entre les demandes environnementales et les capacités individuelles et sociales à y répondre (Evans et Cohen 1987). Comme l'itinérance peut représenter une expérience stressante, l'environnement doit être conçu de manière à ne pas exacerber ce sentiment. Parmi les lieux souvent fréquentés par les PSI, les refuges sont identifiés comme une source de stress élevé : elles craignent notamment de voir leur sécurité compromise par un vol, une violence ou une agression (Leblanc 2021). Les qualités de l'environnement physique doivent être pensées de façon à ne pas imposer à celles-ci de hautes demandes d'adaptation, mais, au contraire, à renforcer leur sentiment de sécurité.

Le **stress ponctuel** représente des événements du quotidien qui peuvent entraîner de la frustration, des tensions ou de l'irritation. Ils peuvent découler d'événements uniques ou récurrents ou encore de problèmes interpersonnels (Evans et Cohen 1987).

- ▶ Planifier plusieurs entrées et sorties au sein du bâtiment

Lorsqu'il y a plusieurs fonctions au sein d'un même bâtiment (hébergement d'urgence/à court terme/à long terme, services de jour, unité d'accueil ou de soins), prévoir des points d'accès visibles et dont la fonction est clairement identifiée. Diminuer le nombre de seuils à parcourir pour obtenir de l'aide peut faciliter l'accès aux services. En plus de contrer le sentiment d'enfermement, avoir plusieurs points d'entrée dans le bâtiment permet d'éviter la stigmatisation ou la peur d'être stigmatisé en permettant d'entrer et de sortir du bâtiment à l'abri des regards.

- ▶ Aménager les espaces de façon à limiter les rencontres fortuites

Les couloirs larges, les parcours sans impasses, l'éclairage approprié et le mobilier d'attente adossé au mur aident à entreprendre des interactions intentionnelles. Des percées visuelles entre les espaces communs permettent d'être averti-e-s de l'arrivée de personnes dans les lieux.

- ▶ Prévoir des endroits pour ranger ses possessions en sécurité

L'intégration d'espaces de rangement quotidiens et d'unités d'entreposage à long terme qui sont sécuritaires, flexibles et spacieux participe au sentiment de sécurité.

- ▶ Lorsque ce sont des rangements dans les espaces communs, s'assurer qu'ils ne soient pas à la vue de tous;
- ▶ Dans les cuisines ou buanderies collectives, considérer des compartiments sécurisés pour que les occupant-e-s puissent entreposer leurs aliments ou leurs produits;
- ▶ Prévoir des espaces d'entreposage pour les articles volumineux, tels que les paniers de dons, les paniers d'épicerie et les vélos;

- ▶ Dans les espaces personnels tels que les chambres, prévoir un équilibre entre le rangement fermé (ordre visuel) et le rangement ouvert (exposition des possessions). Ces espaces doivent être flexibles et diversifiés afin de répondre aux besoins spécifiques des occupant-e-s, notamment un compartiment assez grand pour une valise ou bien des espaces avec cintres (Pable, McLane, et Trujillo 2022).

Design informé par les traumatismes (Trauma-Informed Design)



- Design Resources for Homelessness | Jill Pable, Floride

Le design informé par les traumatismes est une méthode de conception qui s'inscrit dans le *trauma-informed care*, un cadre de soin ancré dans la compréhension et la prise en compte des traumatismes. Il est basé sur quatre principes initiaux, soit la sensibilité aux traumatismes vécus, la sécurité, l'autodétermination et l'accent sur les forces des individus. Le soin informé par les traumatismes conçoit que l'environnement physique joue un rôle dans la guérison et peut limiter les risques de retraumatisation.

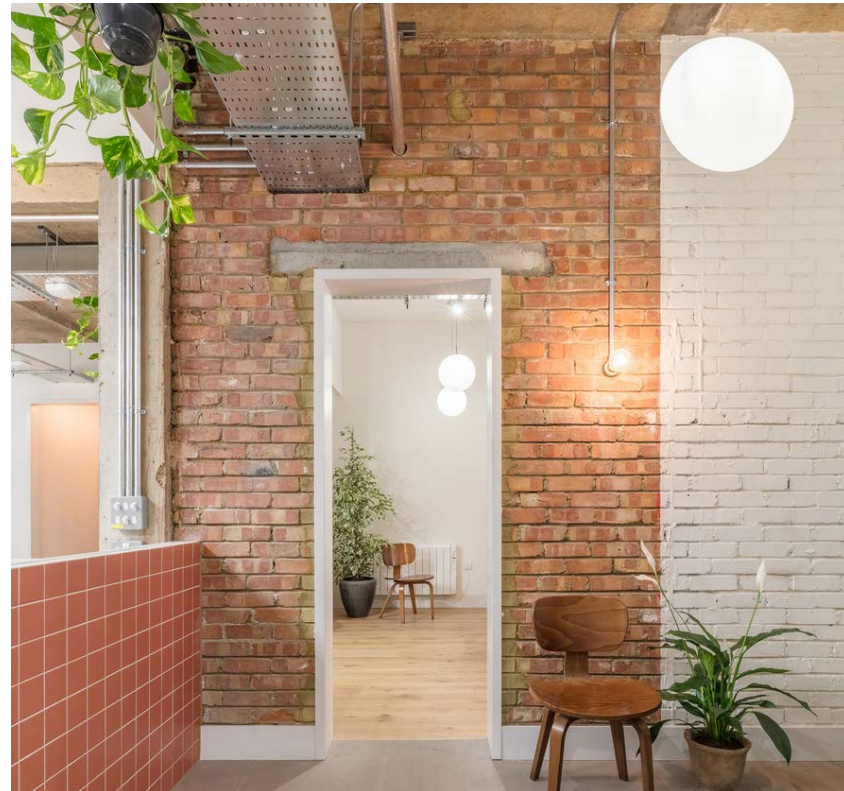
Traumatisme :

« Un événement, une série d'événements ou un ensemble de circonstances vécues par un individu comme physiquement ou émotionnellement dangereux ou mettant sa vie en péril, avec des effets négatifs à long terme sur son fonctionnement et son bien-être mental, physique, social, émotionnel ou spirituel. » (SAMHSA 2014)



FIGURE 4.1.1 | SHELTER FROM THE STORM
 Holland Harvey Architects, Londres
 © Photos : Nicholas Worley, 2020

Le projet Shelter from the storm, à Londres, est un refuge de 42 lits pour les PSI. Ce projet est né de la transformation d'une épicerie en refuge. Il contient en outre un café communautaire qui est ouvert de jour. Le café possède une grande entrée qui invite les locaux à s'y rendre, tandis qu'une seconde entrée, privée et discrète, a été prévue pour les résident-e-s. Une attention a été portée au choix de matériaux chaleureux, à la présence de vue sur l'aménagement extérieur et de plantes, afin de faire de ce refuge un lieu invitant et non institutionnel. (voir pratique 4.1 a), p. 51) (voir pratique 4.2 b), p. 59)



b. Faciliter l'orientation dans l'espace

Ne pas savoir où l'on se trouve (*désorientation*) ou quel chemin emprunter pour se rendre au point désiré peut être une source de frustration et de stress (Carpman et Grant 2002). Il est donc important de ne pas exiger de la part des PSI un surplus d'attention pour se repérer dans des espaces non familiers, d'autant plus que plusieurs fonctions peuvent cohabiter dans un même bâtiment.

- Générer un parcours intuitif, fluide et sans impasses

La séquence des espaces et le parcours devraient être réfléchis méticuleusement lors de la conception du projet. La localisation des entrées, des escaliers et des ascenseurs doit être intuitive et aisée. Les corridors qui se rencontrent à angles droits sont à prioriser. Les corridors qui se rencontrent à moins de 90 degrés sont à proscrire.

c. Diminuer les stressés ambiants

Les **stressés ambiants** (ex. la surpopulation, la présence d'air malsain et le bruit) sont plus stables que les sources de stress ponctuelles, mais passent plus souvent inaperçus. Leur présence en arrière-plan peut toutefois nuire au bien-être des occupant-e-s.

- Contre la perception d'encombrement

Le sentiment d'entassement (*crowding*) survient lorsque l'individu ressent un niveau de stimulation sociale trop élevé. Il peut être attribuable à des facteurs physiques comme des pièces étroites, une haute densité ou de la congestion. Il est aussi dû à des facteurs sociaux, psychologiques et culturels.

- Créer des liens visuels entre les espaces

Des vues entre les espaces communs, ainsi qu'entre les espaces intérieurs et extérieurs, aident les occupant-e-s à se repérer plus aisément.

- Identifier clairement les différentes zones et créer des points de repère

Cette stratégie peut s'appliquer par l'emploi de couleurs, de matériaux, de décorations ou de variations de hauteurs, par exemple, pour créer des lieux uniques et distinctifs au sein du bâtiment.

- Avoir recours à la signalisation

Lorsqu'il y a des ambiguïtés dans le parcours, des signes (flèches, symboles, mots) bien placés et illuminés permettent aux occupant-e-s de se rendre à un endroit précis.

Par conséquent, les refuges bondés sont souvent des environnements anxiogènes.

- S'assurer que les pièces ne sont pas trop étroites
- Éviter de créer des dortoirs à haute densité
- Adapter la hauteur des plafonds selon les espaces et les ambiances désirées
- Prévoir des fenêtres aux dimensions suffisantes assurant des vues vers l'extérieur
- Utiliser des finis ou des matériaux clairs dans les pièces exigües

- Limiter les gênes olfactives

L'organisation spatiale, la ventilation, le choix des matériaux et la disposition des ouvertures doivent permettre de réduire les inconforts liés aux odeurs. L'entretien fréquent de la ventilation et l'emploi de matériaux qui n'absorbent pas les odeurs et qui sont faciles à nettoyer sont des stratégies à privilégier.

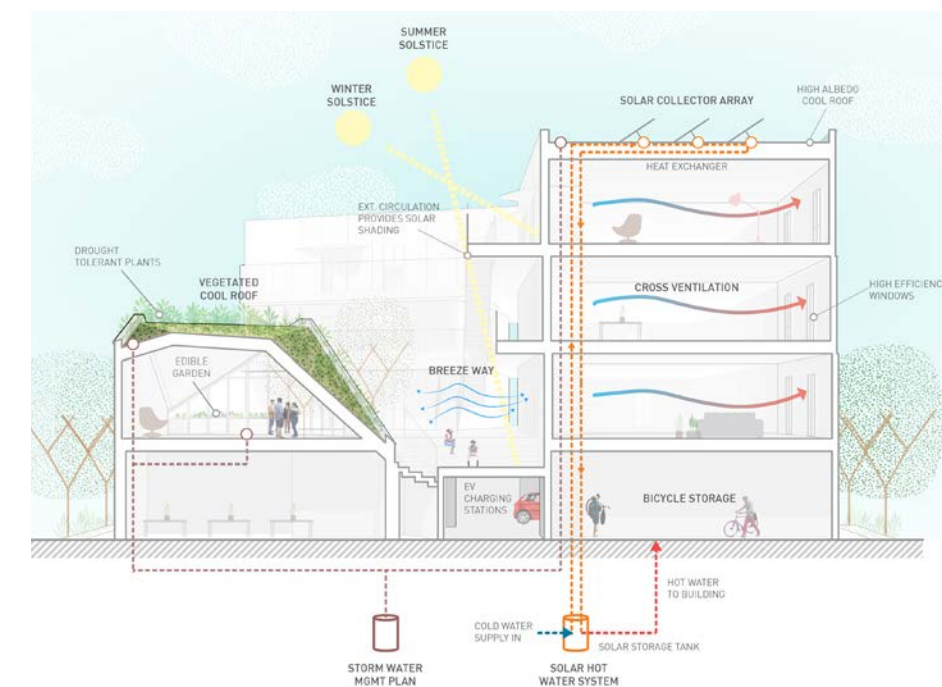
- Minimiser les nuisances sonores

L'acoustique doit être prise en compte de manière à protéger des sources de bruit extérieures et intérieures.

Être attentif à la composition des murs lors de la construction ou, dans un bâtiment existant, choisir des matériaux de finition qui absorbent le son. Dans les espaces communs, poser des panneaux acoustiques aux murs et aux plafonds au besoin. Les systèmes de ventilation et de chauffage doivent être silencieux.

- Assurer le confort thermique

Le confort thermique peut être atteint grâce à un chauffage, une climatisation et une ventilation efficace. Lorsque possible, permettre aux occupant-e-s de contrôler ces paramètres dans leurs espaces personnels.



Le projet MLK1011, à Los Angeles, est un logement permanent supervisé avec 26 unités d'habitations pour les PSI. Ce projet met en place plusieurs stratégies de ventilation naturelle, de refroidissement et de stockage d'énergie passive. Ces techniques contribuent au confort des occupant-e-s tout en maintenant une facture énergétique réduite. (voir pratique 4.2 c), p. 54)

FIGURE 4.1.2 | MLK1011 - COUPE BIOCLIMATIQUE
Lorcan O'Herlihy Architects, Los Angeles
© Illustration : LoHa

4.2 Favoriser le développement d'un sentiment de chez-soi



- What It Takes to Make a Home | Centre Canadien d'Architecture, Montréal

Le **chez-soi** peut à la fois représenter un lieu défini et le processus par lequel un lieu devient un chez-soi (Molony 2010). Outre procurer de la protection et de la sécurité, le chez-soi signifie un lieu d'un certain niveau de confort et d'intimité. Cet espace familier est également associé à l'identité personnelle (*place identity*) et à l'expression de soi qui peut se manifester sous la forme de processus d'appropriation (Dovey 1985). Il n'y a ni mauvais traitements, ni discrimination, ni aliénation ou inconfort (Rollings et Bollo 2021). L'environnement peut ainsi jouer un rôle dans le développement d'un sentiment de chez-soi, notamment en appliquant certaines stratégies d'aménagement pour favoriser à la fois la sécurité et l'intimité des occupant-e-s, et également l'intégration de beauté, d'objets attrayants et significatifs.

Le chez-soi est également intimement lié à la **sécurité ontologique**, à la capacité d'autodétermination et aux relations avec une communauté, éléments qui seront abordés plus en détail dans la **section 5**.

a. Préserver l'intimité et respecter l'espace personnel des occupant-e-s

Pour les personnes qui vivent dans la rue sous surveillance policière ou celles qui vivent dans les refuges sous surveillance institutionnelle, l'intimité est un enjeu de taille. La réflexion autour de l'espace personnel nécessite une approche culturellement appropriée (Hall 1990) et doit tenir compte des besoins différenciés de chaque personne.

► Permettre divers niveaux d'engagement social

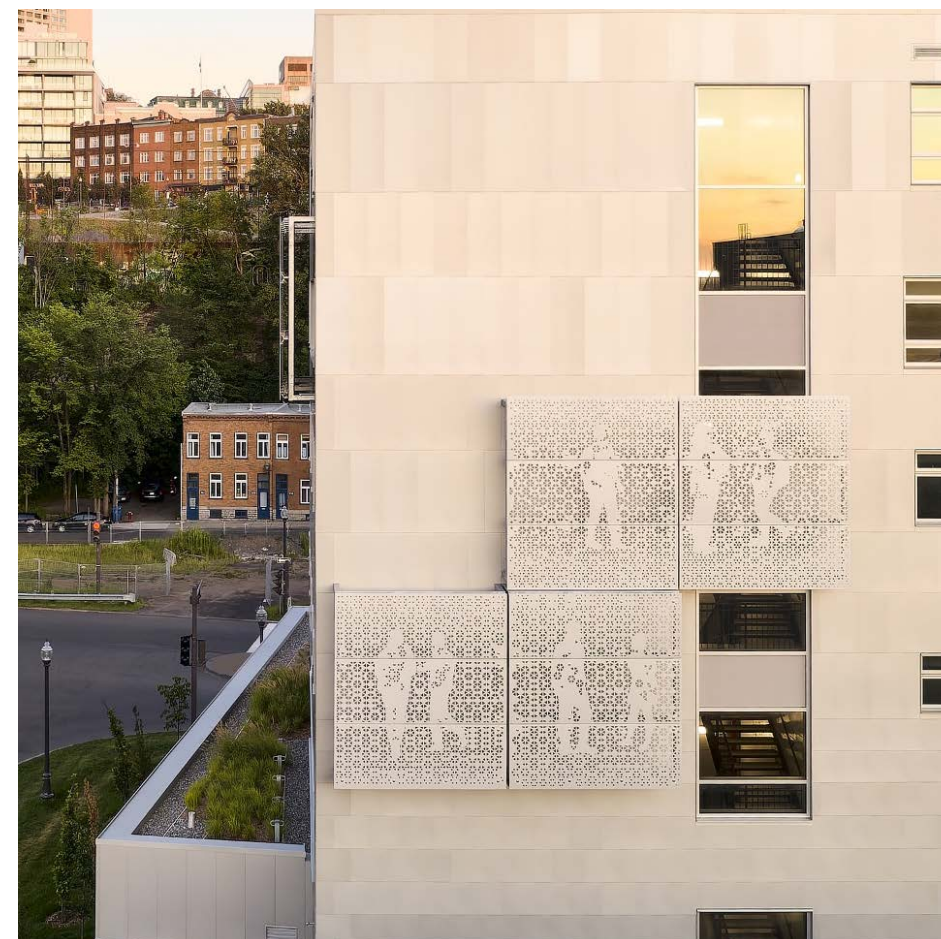
Les espaces collectifs prévus dans un milieu de vie pour PSI doivent être multiples, vastes et flexibles. Par leur aménagement, ils doivent permettre aux occupant-e-s de choisir s'ils veulent interagir ou non avec leurs pair-e-s et à quel degré. La disposition du mobilier et les caractéristiques physiques des espaces doivent inviter les occupant-e-s à les organiser en fonction d'un degré de socialisation et d'intimité désiré. Par exemple, prévoir des tables individuelles, en duo ou en groupe dans les espaces pour manger ou se divertir.

► Réserver un espace à soi

Les hébergements ayant des chambres et des salles de bains individuelles sont généralement préférés par les PSI (Rollings et Bollo 2021). Cette préférence doit être prise en compte lors de la conception de milieux de vie, tout en considérant la sécurité des occupant-e-s. Des pièces calmes et retirées peuvent être également envisagées au sein du bâtiment.

► Prévoir des dispositifs d'intimité visuelle et sonore

Dans les espaces intérieurs, des cloisons flexibles, des demi-murs ou des écrans peuvent offrir un bon degré d'intimité. Au niveau de l'enveloppe du bâtiment, des revêtements translucides, des panneaux de métal perforés ou des panneaux amovibles peuvent être utilisés pour filtrer les vues de l'extérieur. L'espace doit permettre de préserver l'intimité et la confidentialité. Les portes des unités d'intervention doivent être insonorisées. Des espaces permettant de se retirer pour faire des appels peuvent également être intégrés.



Sur la façade du refuge le l'organisme Lauberivière, les architectes de Lafond-Côté ont développé des panneaux d'aluminium perforés en collaboration avec un artiste. Ces dispositifs permettent de filtrer la lumière et assurent une certaine intimité dans des lieux choisis. (voir pratique 4.2 a), p. 56)

FIGURE 4.2.1 | MAISON LAUBERIVIÈRE
Lafond Côté Architectes, Québec
© Photo : Charles O'Hara

A house is not a home

Plusieurs hébergements destinés aux PSI sont difficilement considérés comme un chez-soi par celles-ci, notamment en raison de leur emplacement (périphérie urbaine), condition physique (insalubrité, présence d'insectes et équipements défectueux) et design (grandeur, matériaux institutionnels, organisation de l'espace), qui peuvent contribuer au sentiment d'exclusion sociale et de stigmatisation.

Certaines personnes choisissent d'habiter la rue, un véhicule ou les campements plutôt qu'en logement ou en refuges (voir catégorie 1, p. 2). Lorsque le fait d'habiter est imaginé en dehors de sa conception normative (quatre murs, en dur, à soi, sur le long terme), on peut voir la création d'un sentiment de chez-soi dans une diversité de lieux (la rue, un véhicule, les parcs, etc.)



FIGURE 4.2.2 | CREST APARTMENTS
Michael Maltzan Architects, Los Angeles
© Photo : Iwan Baan

Dans ce complexe d'habitation destiné aux anciens combattants, l'aménagement d'une cour végétalisée est un élément central. Des liens visuels entre les espaces intérieurs et celle-ci permettent de contribuer à réduire le stress et créer une ambiance paisible (voir pratique 4.2 b), p. 59)

b. Être attentif à l'esthétique des lieux

La beauté du milieu de vie fait partie des principes de base du design informé par les traumatismes; les qualités esthétiques renvoyant une image valorisante aux occupant-e-s. Il est important de considérer les préférences esthétiques des occupant-e-s (voir chap.3). Parmi les stratégies à envisager, en voici quelques-unes :

- ▶ Intégrer de l'art et des décorations qui reflètent les spécificités culturelles et les goûts
- ▶ Intégrer la biophilie

Selon la revue menée par Berens (2016), les environnements qui incluent la végétation ont de nombreux bienfaits. Ils réduisent le stress et la douleur, améliorent l'humeur, favorisent les sentiments de paix et de tranquillité en plus d'augmenter l'attrait des lieux. Intégrer des plantes dans les espaces intérieurs, prévoir des vues sur des espaces verts ou l'accès à ceux-ci sont des exemples de bonnes pratiques d'aménagement.

- ▶ Accorder une attention à l'éclairage

La lumière naturelle doit être maximisée grâce à une généreuse fenestration adaptée à la programmation. Des écrans solaires peuvent être ajoutés pour mieux contrôler la température des espaces intérieurs et pour éviter l'éblouissement. En ce qui a trait à l'éclairage artificiel, il est préférable d'utiliser des lumières produisant des ambiances chaudes et calmes, plutôt que des néons. Un éclairage transversal dans les miroirs des salles de bains, plutôt qu'un plafonnier qui génère davantage d'ombres dans le visage, peut aussi contribuer à améliorer l'image de soi (Pable 2019).

- ▶ Favoriser un aménagement ayant des qualités domestiques et familiales, plutôt qu'institutionnelles;

On peut par exemple intégrer du mobilier chaleureux dans les espaces, plutôt qu'uniquement du mobilier standardisé. Il faut également prioriser un mobilier ergonomique et confortable.

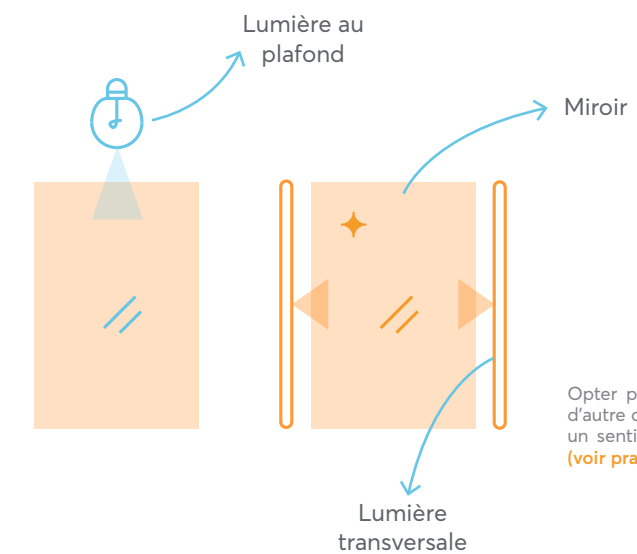
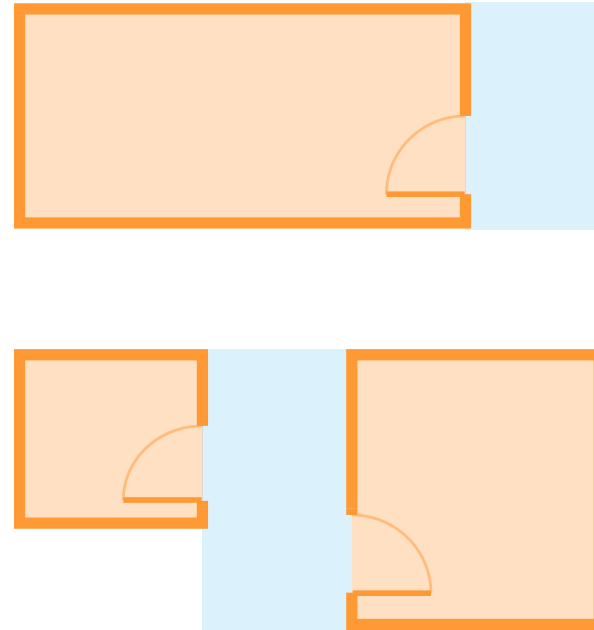


FIGURE 4.2.3 | TYPES DE LUMIÈRES
Schéma inspiré du trauma-informed design, Jill Pable
© ASFQ, 2022

Opter pour des lumières transversales de part et d'autre des miroirs, dans des salles de bain, favorise un sentiment de sécurité et une ambiance calme (voir pratique 4.2 b), p. 59).



c. Soutenir les interactions sociales

► Concevoir des espaces d'interactions sociales intérieurs

Il est important d'intégrer des espaces communs à l'intérieur des projets, tel que mentionné au point 4.2.a). Le succès de ces espaces dépend de plusieurs facteurs. Les espaces communs doivent être visuellement accessibles depuis les espaces adjacents de manière à permettre aux PSI d'évaluer si elles souhaitent s'y engager. La facilité d'accès (intégration dans le bâtiment) et la proximité de ceux-ci avec d'autres espaces d'intérêt peuvent également augmenter la fréquentation des espaces communs. L'accès à la lumière naturelle et à des vues, la flexibilité de l'aménagement et l'esthétique des lieux sont également des éléments clés afin que les espaces communs soient appréciés (McLane et Pable 2020).

► Concevoir des espaces d'interactions sociales extérieurs

Des espaces publics adjacents au projet doivent être prévus afin de permettre aux occupant-e-s de se rassembler à l'extérieur, soit au niveau de la rue ou sur une terrasse aménagée.

► Inclure des espaces pour accueillir des invité-e-s

Prévoir un espace d'accueil convivial, sécuritaire et intime. Les accès doivent être aménagés de manière à protéger les autres occupant-e-s d'une source de stress causée par la circulation de non-résident-e-s (Graham, Walsh, et Sandalack 2008).

FIGURE 4.2.4 | COMMUNITY FIRST! VILLAGE
© ASFQ, 2022

Dans le village de mini-maisons **Community First! Village**, le porche d'entrée est utilisé comme espace de transition afin de créer un espace de socialisation hors de l'espace intérieur, qui a une nature plus intime. (voir pratique 4.2 b), p. 45)

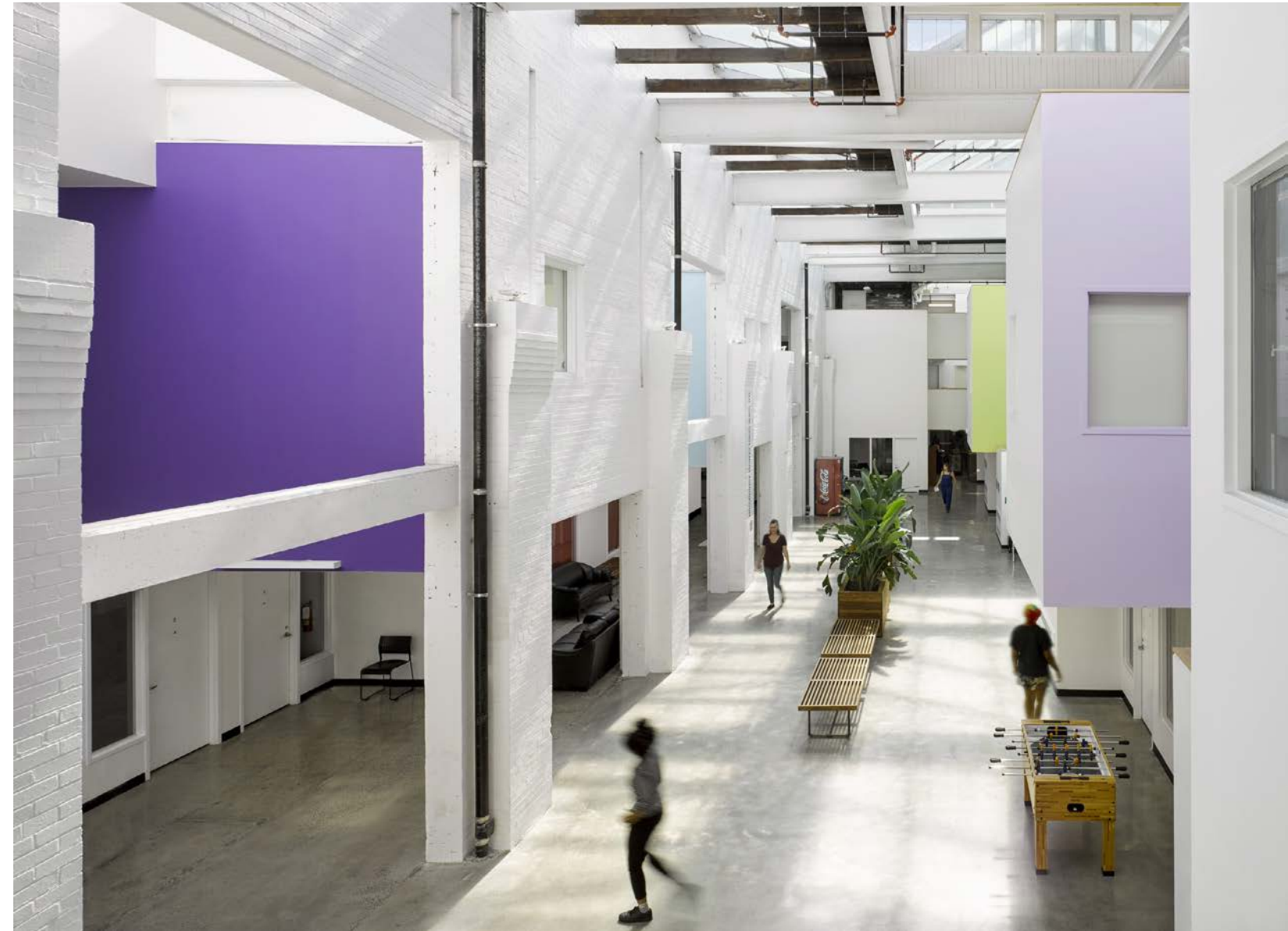
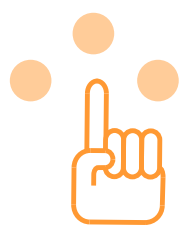


FIGURE 4.2.5 | EVA'S PHOENIX, ESPACE COMMUN
Lga Architectural Partners, Toronto
© Photo : A-Frame Photography

Le projet **Eva's Phoenix**, à Toronto, est un logement pour les jeunes en situation d'itinérance. La conception de ce bâtiment intègre plusieurs pratiques, dont des chambres individuelles qui assurent l'intimité, l'éclairage naturel, l'intégration de biophilie, l'utilisation de couleurs et de matériaux non institutionnels, la création de liens visuels entre les espaces, et l'implantation d'espaces de socialisation variés (voir pratique 4.2 c), p. 45).



5. Soutenir l'autodétermination

Les PSI sont souvent confrontés à des environnements qui peuvent être infantilissants et contraignants. Cependant, l'autodétermination et le contrôle personnel sont des besoins fondamentaux pour les personnes ayant expérimenté un traumatisme (Pable, McLane, et Trujillo 2022).

Dans ce chapitre sont abordées des pratiques qui permettent de soutenir le processus d'autodétermination des PSI : contribuer au sentiment de sécurité

ontologique; prévoir des stratégies de personnalisation des espaces; offrir une variété d'espaces; prendre en compte les services et réseaux en place et reconnaître les initiatives de design des PSI. Ces pratiques sont par ailleurs intimement liées à l'approche du « **trauma-informed design** » selon laquelle l'environnement bâti peut avoir une incidence non seulement sur l'autodétermination, mais aussi sur le sentiment de dignité, d'estime personnelle et de reconnaissance.

5.1 Contribuer au développement de la sécurité ontologique

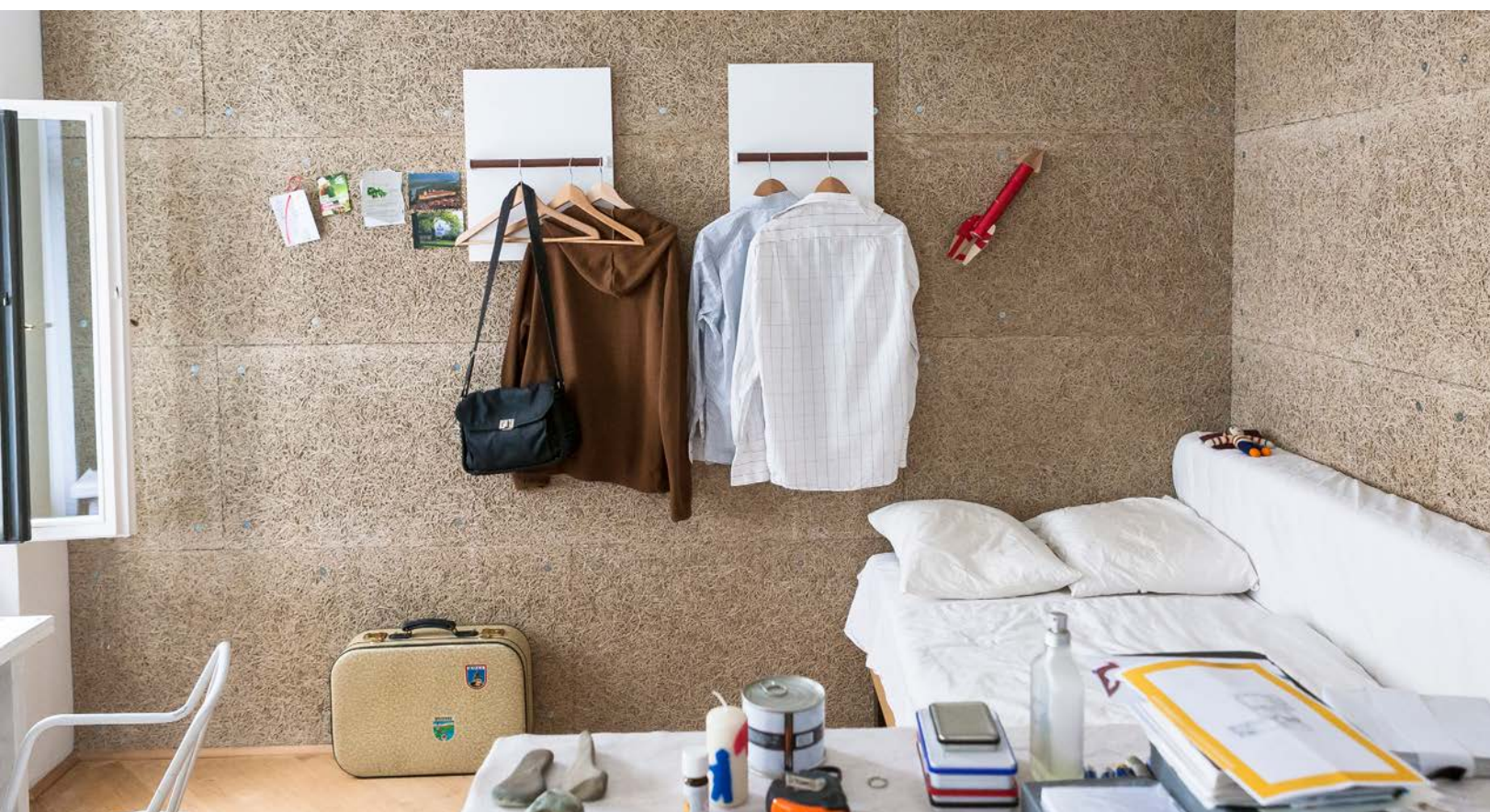
Le processus de reconstruction d'une identité personnelle après avoir vécu une épreuve traumatisante exige l'atteinte de la **sécurité ontologique**, à savoir un état de bien-être ancré dans un sentiment de constance dans l'environnement social et matériel. Cet environnement doit supporter « l'habileté à compléter des routines journalières, la vie privée, l'émancipation de la surveillance et du contrôle, la capacité de construire son identité dans un climat sécuritaire » (Rollings et Bollo 2021, 17 [traduction libre]). L'aménagement de l'espace peut avoir une incidence sur le développement de la sécurité ontologique.

a. Concevoir un environnement durable

La durabilité des espaces est un enjeu chez les personnes ayant vécu l'absence de chez-soi, notamment en raison du sentiment d'instabilité par rapport à leurs habitats et d'insécurité vis-à-vis de leurs possessions (déplacements, bris, vols, vandalisme). L'utilisation de matériaux résistants, solides et faciles d'entretien diminue les risques que les équipements et objets mis à disposition soient détruits, lourdement abîmés ou volés.

b. Rejeter les éléments architecturaux qui rappellent les institutions

Les centres institutionnels comme les prisons, les hôpitaux et les centres jeunesse sont souvent associés à des traumatismes. Il importe d'éviter les couleurs, les matériaux, les organisations spatiales, les mobiliers ainsi que les programmes qui visent la punition, la coercition et le contrôle, que l'on retrouve spécifiquement dans ces espaces.



Le revêtement intérieur des chambres du projet VinziRast, à Vienne, permet de personnaliser sa chambre en la décorant et en y installant des équipements. (voir pratique 5.2 b), p. 64)

FIGURE 5.2.1 | VINZIRAST - CHAMBRE
gaupenraub +/- architekten, Vienne
© Photo : Simon Jappel

5.2 Prévoir des stratégies de personnalisation

a. Fournir des moyens de marquer le seuil de l'espace personnel

Le seuil d'accès à l'espace privé est l'occasion d'avoir un espace d'expression et de personnalisation (MacLaren, Pencheva, et Macey 2020). Parmi les possibilités, on retrouve :

- ▶ Différencier sa porte d'entrée par l'utilisation d'une couleur unique;
- ▶ Identifier son espace par son nom au lieu d'un numéro;

b. Concevoir des espaces pouvant être décorés

Les PSI, ayant pour la plupart été confrontées à des centres institutionnels où le design des espaces est standardisé, peuvent accorder une importance particulière à la possibilité de personnaliser leur environnement pour se l'approprier. Des exemples simples à intégrer sont des tablettes, des surfaces d'accrochage ou bien des tableaux blancs dans les espaces communs.

c. Prioriser la flexibilité des aménagements intérieurs

La flexibilité des aménagements intérieurs permet aux occupant-e-s d'adapter leur espace en fonction de leurs désirs et de leurs besoins, notamment grâce à du mobilier facile à déplacer, à de nombreuses prises électriques et à divers points d'alimentation. Avoir une variété de sources lumineuses et le contrôle sur celles-ci permet d'adapter l'ambiance.

- ▶ Personnaliser son espace privé à l'aide d'éléments adaptables (panneau d'affichage, tapis d'entrée, zone de plantation, etc.);
- ▶ Choisir les matériaux extérieurs pour sa mini-maison.



Dans le village Community First!, chaque mini-maison profite d'un porche. Cette pièce extérieure adaptée au climat texan offre des opportunités unique de décoration. (voir pratique 5.2 a), p. 64)

FIGURE 5.2.2 | MINI-MAISONS DU VILLAGE COMMUNITY FIRST!
Mobile Loaves and Fisches, Texas
© Photo : Claire Davenport, 2022

5.3 Offrir une variété d'espaces et de programmes

a. Prévoir plusieurs modes d'habiter

Considérant la diversité des occupant-e-s, il faut être attentifs aux divers besoins afin que ceux-ci puissent choisir le mode d'habiter qui leur convient mieux. Cela implique, par exemple, les options suivantes :

- ▶ Prévoir divers types d'appartements (dimension et nombre de pièces variables) par exemple pour des familles;

b. Prévoir la présence d'animaux (si applicable)

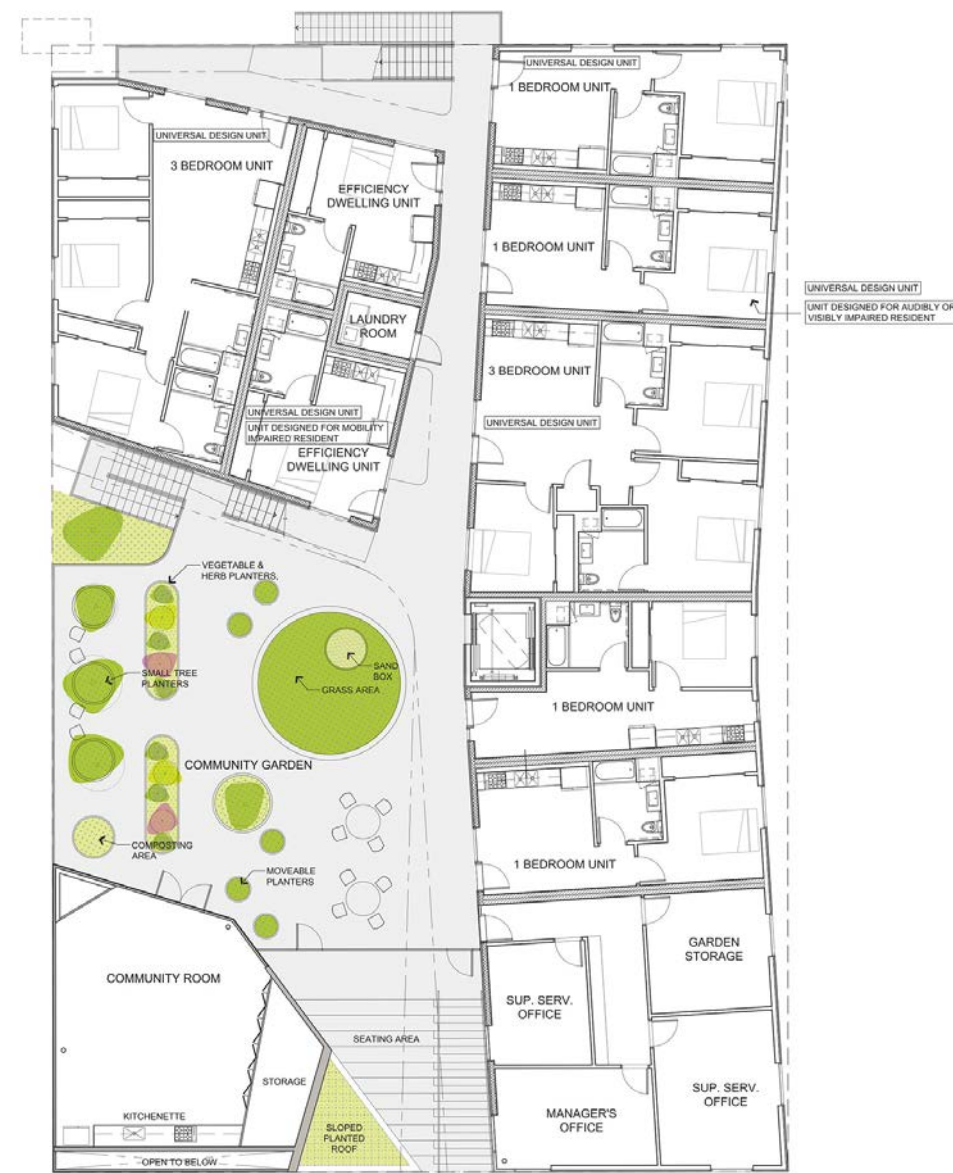
Des chercheurs ont noté l'importance des animaux pour de nombreuses personnes qui habitent la rue (Labrecque et Walsh 2011). Une étude de Singer (1995) a révélé par ailleurs que plus de 90 % des PSI ayant des animaux de compagnie refuseraient un logement dans lequel leurs animaux ne seraient pas admis.

c. Prévoir des espaces intérieurs et extérieurs multi-fonctionnels et polyvalents

Les espaces au sein des hébergements doivent supporter plusieurs modes d'utilisation et permettre aux occupant-e-s d'y développer des activités selon leurs goûts et leurs envies. Étant donné l'espace souvent restreint au sein des ressources, un même espace doit pouvoir servir à plusieurs fonctions : regroupement/intimité, formel/informel.

- ▶ Offrir des chambres pour les couples;
- ▶ Intégrer, à l'offre des logements communautaires, des logements partagés ou en cohabitation;
- ▶ Permettre divers modes de gouvernance des espaces.

d. Inclure une programmation au-delà de l'hébergement et de l'offre de services



Le projet MLK1101, à Los Angeles, intègre divers types d'appartements. Par exemple, certains appartements sont accessibles alors que d'autres ont un nombre différent de chambres. Une variété d'espaces extérieurs et intérieurs permet aux PSI de s'engager dans les activités qu'elles souhaitent. (voir pratique 5.3 a), p. 66)

FIGURE 5.3.1 | MLK1101
LOGEMENTS PERMANENTS
Lorcan O'Herlihy Architects, Los Angeles
© Illustration : LoHa

Une programmation architecturale diversifiée offre, par exemple, des ateliers, des salles d'apprentissage, des espaces de discussion, des jardins urbains, etc. Ces espaces peuvent être inclus dans un service d'hébergement ou peuvent exister indépendamment de ceux-ci.

Le centre de tri de l'organisme **Les Valoristes**, à Montréal, est un exemple particulièrement novateur d'une telle programmation. Il a été conçu afin de soutenir et de reconnaître le travail effectué par les valoristes (récupération des matières consignées, recyclables ou réutilisables).

5.4 Prendre en compte les services et les réseaux en place

Il arrive souvent que les PSI soient déplacées en périphéries des villes, ce qui exacerbe leur vulnérabilité. Un milieu de vie pour les PSI doit alors être inscrit dans un réseau de ressources de proximité et de services complémentaires existants dans un quartier ou un secteur.

a. Favoriser un accès à divers services de proximité

Le choix de l'emplacement est important pour permettre aux occupant-e-s d'avoir facilement accès aux services commerciaux, culturels, légaux, sociaux ainsi qu'aux soins de santé (Graham, Walsh, et Sandalack 2008). Ces services doivent être adaptés et accessibles aux PSI.



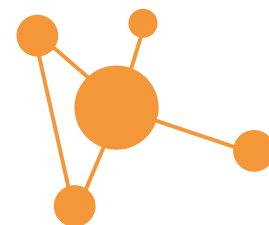
b. Favoriser un accès aux transports publics de jour et de nuit

L'accès aux transports publics, incluant les pistes cyclables, permet une autonomie dans les déplacements des PSI et prévient le sentiment d'isolement en milieu urbain. Intégrer des ressources destinées aux PSI près des transports permet de faciliter la tenue de leurs activités quotidiennes.



c. Considérer le réseau social et communautaire

Les PSI sont attachées aux personnes et aux lieux dans les territoires urbains qu'elles fréquentent. Il est impératif que les PSI puissent demeurer dans des quartiers au sein desquels ils ont des réseaux de soutien. Certaines communautés, par exemple autochtones, sont particulièrement sensibles au maintien du réseau social (Margier 2014).



5.5 Apporter du soutien par le design aux initiatives menées par les PSI

Le design peut être mis à contribution pour soutenir des initiatives d'habitats informels ou des revendications politiques menées par les PSI. Afin de ne pas dénaturer le mode de gestion informel, il importe que les aménagistes apprennent des communautés et évitent d'imposer leur vision.

a. S'inspirer des pratiques informelles



- Square One Village | Eugene, Oregon
- Quizote Village | MSGS Architects, Olympia

Plusieurs campements urbains et villages de mini-maisons sont instaurés par des personnes en situation d'itinérance, d'abord comme stratégie de survie, mais aussi comme véhicule pour des revendications politiques (Heben 2014). Ces espaces, en marge des processus de planification formels,

révèlent, avec des moyens très limités, des stratégies d'aménagement intéressantes, un partage des ressources astucieux et la création de communautés intentionnelles précieuses. S'intéresser à ces milieux de vie aide à mieux comprendre les besoins et les aspirations des PSI.

b. Être circonspect lors de la participation à la réalisation de villages de mini-maisons ou à la consolidation de campements urbains

Dans certaines villes aux États-Unis, des architectes et des étudiant-e-s ont contribué significativement à consolider certains espaces sans nuire au mode de gouvernance informel. Il faut toutefois demeurer vigilant, car l'**institutionnalisation des villages** et la reproduction en série de mini-maisons nuisent à l'expression des besoins uniques des occupant-e-s et au caractère informel de ces milieux de vie.

L'institutionnalisation des villages de mini-maisons

Les villages de mini-maisons, par leur nature économique et rapide à implémenter, en fait une stratégie de plus en plus fréquente pour loger les PSI. À Portland, entre autres, sous le couvert de l'état d'urgence, la ville institutionnalise ce type de construction pour légitimer les démantèlements de campements.

Non seulement l'institutionnalisation des pratiques mine la portée politique des initiatives venant des personnes en situation d'itinérance, mais elle tend à contribuer à leur invisibilisation dans l'espace public (Margier 2021).



FIGURE 5.5.1 | DIGNITY VILLAGE
Dignity Village, Portland, Oregon
© Photos : Kwamba Productions
Dignity Village website : <https://dignityvillage.org/>

Dignity Village, à Portland, est un exemple d'un village de mini-maisons né d'un campement. La communauté a su négocier avec la ville un terrain sanctionné. Cette dernière est demeurée autogérée et le village conserve son caractère informel. Après avoir été relocalisés à multiples reprises sur divers terrains vacants, les occupant-e-s ont construit leur village de mini-maisons avec l'aide de bénévoles et d'organismes. (voir pratique 5.5 a) b), p. 69)



Avenues de recherche

Ce catalogue recense et illustre les pratiques de design et d'aménagement pouvant favoriser le bien-être des personnes en situation d'itinérance en milieu urbain. En développant un langage commun entre les organismes œuvrant dans le milieu de l'itinérance, les acteurs et actrices de la ville et des gouvernements et les professionnel-le-s du design, ce catalogue est une base à partir de laquelle les recherches ultérieures pourront s'édifier.

Les limites rencontrées dans la littérature scientifique disponible (voir catégorie 1, p. 13) ont mis en lumière la pertinence et l'importance de développer davantage de connaissances en lien avec l'architecture et l'itinérance. Nous profitons de cette conclusion pour énoncer quelques thèmes de recherche qui méritent plus d'attention.

a. Des enjeux liés à l'aménagement de l'espace public

Des recherches doivent être effectuées pour valider l'impact du design des installations publiques (toilettes, douches, casiers, haltes-chaleur, etc.) sur les PSI. La recherche pourrait également aider à cerner les dynamiques d'occupation de l'espace public par les PSI afin de fournir des lignes directrices pour faciliter, par l'aménagement, leur quotidien ainsi que la cohabitation.

b. Les enjeux liés à des groupes spécifiques

Plusieurs rapports disponibles sur le site Design Resources for Homelessness permettent de cibler les besoins de certaines populations (aînés, adolescents, famille, victimes de violence conjugale). Il existe toutefois très peu d'informations concernant les besoins de plusieurs groupes surreprésentés parmi la population itinérante à Montréal, tels que les communautés autochtones ou LGBTQIA2S+.

c. Les pratiques de design en lien avec le bien-être des personnes qui consomment

L'admissibilité à plusieurs services destinés aux PSI exige la sobriété. En outre, on retrouve souvent des aménagements hostiles aux personnes consommatrices dans les projets destinés aux PSI. L'aménagement doit plutôt chercher à développer des stratégies pour assurer la sécurité des personnes consommant alcool et/ou drogues. Par exemple, un premier wet shelter au Québec voit le jour

en 2020 sous l'initiative de Projets Autochtones du Québec (PAQ). Les impacts de l'aménagement sont encore à valider. D'autres espaces pouvant profiter de gestes d'aménagement sont les centres d'injection supervisée. Plus généralement, la conception d'environnements sécuritaires pour les consommateurs peut limiter les risques de décès par surdose.



Le projet de laboratoire social des **Grands Voisins**, à Paris, a rassemblé durant son occupation transitoire, des personnes très différentes, dont plusieurs en situation de marginalité. Cette intégration transitoire dans le quartier a renforcé l'acceptabilité sociale des services destinés aux PSI et cette expérimentation a donc favorisé la cohabitation sociale. Les bénéfices sociaux sont clairs : une portion du site a été offerte à l'hébergement d'urgence lors de la construction permanente, dans un quartier bourgeois de Paris qui avait jusqu'alors été réfractaire à l'idée de logements sociaux (Plateau Urbain 2020).

FIGURE F | LES GRANDS VOISINS
Plateau Urbain, Paris
© Photo : Anne Leroy, 2021

d. Des méthodes de construction et d'appropriation des espaces



- Naomi's Place, | Community Builder's Group, Vancouver
- Durham Modular supportive housing | Montgomery Sisam Architects, Durham

► Le potentiel de pratiques d'occupation transitoire pour les PSI

Les espaces vacants peuvent être mis à la disposition d'une plus grande diversité d'usager·ère·s, dont les populations en situation de marginalité (Entremise 2017), notamment en raison de leur abordabilité vis-à-vis du marché traditionnel. Ils permettent de préfigurer et d'expérimenter un programme et des usages en fonction des besoins.

► Les habitations modulaires temporaires

Les avantages de la construction modulaire, selon BC Housing, sont de minimiser les impacts de la construction dans le quartier, puisque le montage se fait très rapidement. Ces constructions ont l'avantage de pouvoir être déplacées, et ainsi d'occuper des sites vacants ou sous-utilisés dans la ville selon les besoins.

► La préfabrication

La préfabrication de modules peut permettre la construction rapide et à moindre coût d'unités d'habitation. Le projet Durham Modular Supportive Housing a remporté le prix d'excellence du magazine Canadian architect en 2021.

e. Les pratiques de zonage

Selon une revue de Meda (2009), les besoins des PSI figurent rarement dans les règlements et les instruments de planification urbaine. Au contraire, plusieurs mesures de **zonage d'exclusion** créent des communautés homogènes exemptes de personnes jugées indésirables. Ce type de zonage a augmenté la concentration

► Cohabitation et mixité sociale volontaire

Plusieurs expérimentations de mixité sociale opérée sur une base volontaire entre des PSI et des étudiant·e·s ont retenu notre attention. Il faudrait valider les impacts de la cohabitation instaurée ainsi que les effets de l'architecture pour faciliter les échanges entre les groupes.

► Requalifications de bâtiments existants

Prioriser la préfabrication, la réutilisation et le recyclage d'un site ou d'un bâtiment serait une stratégie à explorer.

► La typologie des logements accessoires

Certaines villes ont commencé à autoriser l'aménagement de ce qu'on appelle des unités d'habitation accessoires (Bachand 2022) sur des terrains existants. Ces logements accessoires sont des structures d'habitation ou des agrandissements en cour arrière d'un terrain existant. Il s'agit d'une forme de densification douce qui pourrait, si elle est prévue de façon adéquate, contribuer à la multiplications de logements abordables.

de PSI dans les centres-villes, limité le nombre et le type d'installations de services communautaires et restreint le développement de projets de logements abordables (Akita et al 1988 ; Oakley 2002). Le développement d'outils de zonage inclusifs aurait le potentiel de contribuer au bien-être des PSI.

Liste des figures

PARTIE A : Mise en contexte

FIGURE A Projet de recherche-action	3
FIGURE B Les pratiques d'aménagement et le bien-être	4
FIGURE C Iceberg de l'itinérance	8
FIGURE D Types d'itinérance	8
FIGURE E Typologies	15

PARTIE B : Catalogue de pratiques

FIGURE 1.2.2 Services sanitaires mobiles	27
FIGURE 1.2.1 Toilette publique pop-up	27
FIGURE 1.3.1 Poubelles participatives	29
FIGURE 1.3.2 Star apartments	31
FIGURE 2.1.1 Pratiques hostiles	35
FIGURE 2.2.1 O16, Façade et cours intérieures	37
FIGURE 2.2.2 Milk1011	39
FIGURE 2.2.3 Vinzirast mittendrin, café	40
FIGURE 2.2.4 La ferme du rail	41
FIGURE 3.1 Conception inclusive	43
FIGURE 3.2.1 Terrasse, le chaînon	46
FIGURE 3.2.2 Friends of ruby home	47
FIGURE 4.1.1 Shelter from the storm	52
FIGURE 4.1.2 Milk1011 - coupe bioclimatique	55
FIGURE 4.2.1 Maison lauberivière	57
FIGURE 4.2.2 Crest apartments	58
FIGURE 4.2.3 Types de lumières	59
FIGURE 4.2.4 Community first! village	60
FIGURE 4.2.5 Eva's phoenix, espace commun	61
FIGURE 5.2.1 Vinzirast - chambre	62
FIGURE 5.2.2 Mini-maisons du village community first!	65
FIGURE 5.3.1 Milk1101 logements permanents	67
FIGURE 5.5.1 Dignity village	70

PARTIE C : Conclusion

FIGURE F Les grands voisins	74
-------------------------------	----

Remerciements

L'équipe de recherche tient à remercier plusieurs personnes ayant contribué à la réalisation de ce catalogue.

Merci à notre directeur général, [Bruno Demers](#), d'avoir trouvé l'inspiration ainsi que les moyens de réaliser ce projet de recherche.

Merci à [Delphine Ducharme](#) pour son appui au graphisme du catalogue.

Merci aux membres du comité consultatif pour leur accompagnement dans ce projet de recherche : [Maude Beausoleil](#), [Anne-Marie Broudehoux](#), [Irena Latek](#), [Faten Kikano](#), [Anna Kramer](#), [Caroline Leblanc](#), [Susan Bronson](#), [Claire Davenport](#), [Annie Savage](#), [Luc Desjardins](#), [Michèle Chappaz](#), [Julien Serra](#) et [Jeanne Leblanc-Trudeau](#).

Merci à nos collègues de travail, [Maude Ledoux](#), [Olivia Daigneault-Deschênes](#) et [Maira Gonzales](#), du programme de solidarité urbaine, pour les leçons apprises de leur travail dans le volet aménagement du projet.

Merci à [Jill Pable](#), professeure à l'Université Florida State, rédactrice de la l'ouvrage « Homelessness and the built environment » et de la plateforme « Design Resources for Homelessness », pour sa bienveillance, sa générosité et son temps.

Bibliographie

- Affordability and Choice Today.** 2009. « Housing in my backyard: A municipal guide for responding to NIMBY ». Ottawa: Affordability and Choice Today ACT. Consulté le 27 juillet 2022. <https://www.homelesshub.ca/resource/housing-my-backyard-municipal-guide-responding-nimby>.
- Agier, Michel.** 2019. « Camps, Encampments, and Occupations: From the Heterotopia to the Urban Subject ». *Ethnos* 84 (1): 14-26. <https://doi.org/10.1080/00141844.2018.1549578>.
- Aranguiz, Marcela, et Jean-Marie Fecteau.** 2008. « Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal, depuis la fin du XIXe siècle ». *Nouvelles pratiques sociales* 11 (1) : 83-98. <https://doi.org/10.7202/301425ar>.
- Bachand, Olivier.** 2022. « Les municipalités commencent à se tourner vers les logements accessoires ». Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1924789/logement-crise-immobilite-acces-proprieite-location>.
- Baillargeon, Donald.** 2005. « "Pas dans ma rue..." : pour une stratégie communautaire devant l'intolérance ». *Service social* 40 (3) : 127-46. <https://doi.org/10.7202/706548ar>.
- BC Housing.** s. d. « Community Acceptance Series and Toolkits ». Consulté le 28 octobre 2022. <https://www.bchousing.org/research-centre/library/community-acceptance-series-and-toolkits>.
- Bellot, Celine, Isabelle Raffestin, Marie-Noëlle Royer, Véronique Noël, et RAPSIM.** 2005. « Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal ». Secrétariat national des sans-abri.
- Berens, Michael.** 2016. « A Review of Research: Designing the Built Environment for Recovery from Homelessness ». *Design Resources for Homelessness*. http://designresourcesforhomelessness.org/wp-content/uploads/2015/11/FINAL1_8_2017.pdf.
- Been, Vicki, Ellen Gould Ingrid et Ioan Voicu.** 2008. « The Impact of Supportive Housing on Surrounding Neighborhoods: Evidence from New York City ». 2008. Policy brief. New-York: New-York University.
- Borges, Sofia, R. Scott Mitchell, et Eric Garcetti.** 2018. *Give me shelter: architecture takes on the homeless crisis*. Californie : Oro Editions.
- Bowpitt, Graham, Peter Dwyer, Eva Sundin, et Mark Weinstein.** 2014. « Places of Sanctuary for "the Undeserving"? Homeless People's Day Centres and the Problem of Conditionality ». *The British Journal of Social Work* 44 (5): 1251-67.
- Carpman, Janet R., et Myron A. Grant.** 2002. « Wayfinding: A Broad View ». Dans *Handbook of Environmental Psychology*. Sous la direction de Robert B. Bechtel et Arza Churchman, 427-42. New York: John Wiley & Sons.
- Castel, Robert.** 1998. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat. L'espace du politique*. Paris : Fayard.
- Commission canadienne des droits de la personne.** 2022. « Le logement est un droit de la personne : Rapport annuel 2021-2022 au ministre présenté par le Bureau du défenseur fédéral du logement ». Ottawa.
- Commission for Architecture and the Built Environment.** 2008. « Inclusion by design: Equality, diversity and the built environment ». Londres : Commission for Architecture and the Built Environment.
- Connelly, Joy.** 2005. « Yes, in my backyard ». Ontario: HomeComing Community Choice Coalition.
- Dansereau, Francine, Stéphane Charbonneau, Richard Morin, Anne Revillard, Damaris Rose, et Anne-Marie Séguin.** 2002. « La mixité sociale en habitation ». Montréal : Institut national de la recherche scientifique.
- Davis, Sam.** 2004. *Designing for the homeless: architecture that works*. Berkeley: University of California Press.
- Dear, Michael, et Robert Wilton.** 1996. « The Question of Property Values ». *Campaign for New Community*.
- Dorvil, Henri, Herta A Guttman, Nicole Ricard, et André Villeneuve.** 1997. « Défis dans la reconfiguration des services de santé mentale ». Québec : Comité en santé mentale du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux.
- Dovey, Kim.** 1985. « Home and Homelessness: Introduction ». Dans *Human Behavior and Environment: Advances in Theory and Research*. Sous la direction de Irwin Altman et Carol M. Werner. Vol. 8. Home Environments. New York: Plenum Press.
- Echenberg, Havi, et Hilary Jensen.** 2012. « Facteurs de risque de l'itinérance : Étude générale ». Gouvernement du Canada : Division des affaires sociales. https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/bdp-lp/bp/YM32-2-2009-51-fra.pdf.
- Entremise.** 2017. « Rapport : Montréal Transitoire ». Rapport d'événement : Réflexion collective sur les usages temporaires dans les bâtiments vacants. http://ville.montreal.qc.ca/pls/porta/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/rapport_mtltransitoire_vf_2017.pdf
- Evans, Gary W., et Sheldon Cohen.** 1987. « Environmental Stress ». Dans *Handbook of Environmental Psychology*. Sous la direction de Daniel Stokols et Irwin Altman, 1 : 571-610. New York: John Wiley & Sons.
- Evans, Krista.** 2020. « Tackling Homelessness with Tiny Houses: An Inventory of Tiny House Villages in the United States ». *The Professional Geographer* 72 (avril): 1-11. <https://doi.org/10.1080/00330124.2020.1744170>.
- . 2022. « An examination of perceptions and preferences for tiny house villages for the homeless in Missouri ». *International Journal of Housing Policy*, 1-22. <https://doi.org/10.1080/19491247.2022.2072661>.
- Farha, Leilani, et Kaitlin Schwan.** 2020. « A National Protocol for Homeless Encampments in Canada ». UN Special Rapporteur on the Right to Housing. <https://www.make-the-shift.org/wp-content/uploads/2020/04/A-National-Protocol-for-Homeless-Encampments-in-Canada.pdf>.
- Fleury, Marie-Josée.** 2021. « Impact des types de logements sur l'utilisation des services, la satisfaction, les comportements suicidaires, la stabilité résidentielle, la qualité de vie et l'adéquation des besoins des personnes en situation d'itinérance » Recherche et intervention sur les substances psychoactives, Québec.
- Flynn, Alexandra, Joe Hermer, Caroline Leblanc, Sue-Ann MacDonald, Kaitlin Schwan, et Estair Van Wagner.** 2022. « Rapport de synthèse sur les campements au Canada : Une approche basée sur le droit au logement ». Ottawa : Le Bureau du défenseur fédéral du logement.
- Fondation du Grand Montréal.** 2022. « Signe vitaux du Grand Montréal ». https://fgmtl.org/wp-content/uploads/2022/11/SignesVitaux_Logement_2022_FR_v8.pdf.
- Galster, George, Peter Tatian, et Kathryn Pettit.** 2004. « Supportive Housing and Neighborhood Property Value Externalities ». *Land Economics* 80 (1): 33-54. <https://doi.org/10.2307/3147143>.
- Gouvernement du Canada.** 2017. « Stratégie Nationale sur le Logement ». <https://assets.cmh-schl.gc.ca/sf/project/placetocallhome/pdfs/canada-national-housing-strategy-fr.pdf?rev=26f8cfdc-a3e3-48b3-aa68-011e6ac6ccea>.
- . 2011. « Le système de soins de santé du Canada. » <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/systeme-soins-sante/rapports-publications/regime-soins-sante/canada.html>
- Gouvernement du Québec.** 2022. « L'itinérance au Québec - Deuxième Portrait. » Ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-846-09W.pdf>.
- . 2014. « Ensemble pour éviter la rue et en sortir : politique nationale de lutte à l'itinérance ». Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux. www.msss.gouv.qc.ca/itinérance.
- Graham, John R., Christine Ann. Walsh, et Beverly A. Sandalack.** 2008. *Homeless shelter design: considerations for shaping shelters and the public realm*. Calgary: Detselig Enterprises.
- Gravel, Marie-Andrée.** 2020. « Itinérance cachée : définitions et mesures. » Institut de la statistique du Québec. <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/securete/victimisation/itinérance-cachee-definitons-mesures-quebec-international.html>.
- Grenier, Josée, Katia Grenier, Sylvie Thibault, Manon Chamberland, Josée Chénard, Mélanie Bourque, Lise St-Germain, Maude Champagne, Annabelle Seery, et Sara-Jane Roy-Beauregard.** 2020. « Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec » *Sciences & Actions Sociales* N° 13 (1) : 146-74. <https://doi.org/10.3917/sas.013.0146>.
- Hall, Edward T.** 1990. *The Hidden Dimension*. New York: Anchor Books Editions.
- Heben, Andrew.** 2014. *Tent city urbanism From Self-Organized Camps to Tiny House Villages*. The Village Collaborative. Eugene, Oregon.
- Hurtubise, Roch, et Shirley Roy, dir.** 2007. *L'itinérance en questions ?* Collection Problèmes sociaux & interventions sociales 34. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Ilie, Elisabeta Gabriella.** 2014. « Shaping Imaginary Geographies into Inclusive Cities: Designing for the Urban Homeless ». Dans *Proceedings of SOCIOINT14*. Turquie : Istanbul.
- Iveson, Kurt.** 1998. « Putting the Public Back into Public Space ». Dans *Urban Policy and Research* 16 (1) : 21-33.
- Keating, Shirley.** 2017. « Tiny Home Communities: Alternative Solutions to Addressing Homelessness », Capstone paper, 35 pages.
- Laberge, Danielle, et Shirley Roy.** 2001. « Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public ». *Sociologie et sociétés* 33 (2), p. 115-131. <https://doi.org/10.7202/008314ar>.
- Labrecque, Jennifer, et Christine A. Walsh.** 2011. « Homeless Women's Voices on Incorporating Companion Animals into Shelter Services ». *Anthrozoös* 24 (1): 79-95. <https://doi.org/10.2752/17530371X12923300467447>.
- Laflamme, Diane.** 2001. « Danielle Laberge (dir.), L'errance urbaine, Québec, Éditions MultiMondes, 2000, 439 p. » *Frontières* 14 (1) : 77. <https://doi.org/10.7202/1074172ar>.
- Latimer, Eric, et François Bordeleau.** 2019. « Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018. » <https://jecomptentml2018.ca/wp-content/uploads/2019/04/rapport-montral-rvision-8-avril-2019.pdf>.
- Leblanc, Caroline.** 2021. Réflexions sur les personnes qui vivent dans la rue sans avoir recours aux refuges. Dans « L'itinérance en Bref : mieux comprendre le passage à la rue » de Grimard, C et Côté, P-B. Livre électronique issu du colloque « L'itinérance en quelques minutes » tenu dans le cadre du 88e congrès de l'ACFAS le 6 mai 2021.
- Leblanc, Caroline, Christine Loignon, et Karine Bertrand.** 2020. « Les conséquences de la pandémie de COVID-19 chez les personnes qui vivent en situation d'itinérance : un enjeu de justice sociale ». *Intervention* 2020 Hors série (1) : 59-78.
- Lefebvre, Sylvain, et Jérémy Diaz.** 2021. « Les campements urbains dans la ville : une revue de la littérature ». Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Ville de Montréal. Collectif Villes Autrement.
- Leroux, Nadège.** 2008. « Qu'est-ce qu'habiter ? » *VST - Vie sociale et traitements* 97 (1) : 14-25.
- Lewis, Cynthia.** 2016. « L'expérience de vie un savoir complémentaire ». Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal.
- MacLaren, Miranda, Polina Pencheva, et Heather Macey,** 2020. « Emergency Homes for Young People ». RIBA Research Grant 2019.
- Margier, Antonin.** 2013. « L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation ». *Cahiers de géographie du Québec* 57 (161) : 175-92. <https://doi.org/10.7202/1024899ar>.
- . 2014. « La prise en compte de l'itinérance inuite : réflexions autour d'un quartier montréalais ». *Nouvelles pratiques sociales* 27 (1) : 50-63. <https://doi.org/10.7202/1033618ar>.
- . 2021. « The compassionate invisibilization of homelessness: where revanchist and supportive city policies meet ». *Urban Geography*, 1-20.
- Margier, Antonin, Céline Bellot, et Richard Morin.** 2014. « L'itinérance en milieu urbain : Deux voies de normalisation ». *Le sociographe* 48 (4) : 21-32. <https://doi.org/10.3917/graph.048.0021>.
- McLane, Yelena, et Jill Pable.** 2020. « Architectural design characteristics, uses, and perceptions of community spaces in permanent supportive housing ». *Journal of interior design* 45 (1): 33-52.
- Meda, Jordi Bosch.** 2009. « How Urban Planning Instruments Can Contribute in the Fight against Homelessness. An International Overview of Inclusionary Housing ». *European Journal of Homelessness* 3 : 23.
- Mitchell, Don.** 1997. « The Annihilation of Space by Law: The Roots and Implications of Anti-Homeless Laws in the United States ». *Antipode* 29 (3): 303-35. <https://doi.org/10.1111/1467-8330.00048>.
- Molony, Sheila L.** 2010. « The Meaning of Home: A Qualitative Metasynthesis ». *Research in Gerontological Nursing* 3 (4): 291-307. <https://doi.org/10.3928/19404921-20100302-02>.
- Moser, Gabriel.** 2009. « Quality of life and sustainability: Toward person—environment congruity ». *Journal of Environmental Psychology* 29 (3): 351-57. <https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2009.02.002>.
- Nesbitt, Christine.** 2018. « Affordable Housing and NIMBYism: Urban, Suburban and Rural Strategies ». 530. British Columbia Non-Profit Housing Association.
- Norman, Trudy, et Bernadette Pauly.** 2013. « Including people who experience homelessness: a scoping review of the literature ». *International Journal of Sociology and Social Policy* 33 (3/4): 136-151. <https://doi.org/10.1108/01443331311308203>.
- Oakley, Deirdre.** 2002. « Housing Homeless People: Local Mobilization of Federal Resources to Fight Nimbysism ». *Journal of Urban Affairs* 24 (1): 97-116. <https://doi.org/10.1111/1467-9906.00116>.
- Observatoire international des maires.** s. d. « ADS+ comme outil pour la sécurité des femmes. » Service de la diversité et de l'inclusion sociale, Ville de Montréal. <https://observatoirerevivreensemble.org/ads-comme-outil-pour-la-securite-des-femmes>.
- Pable, Jill,** 2019. « Homelessness: Supporting Dignity Through Design ». TEDx FSU. Florida State University. <https://www.youtube.com/watch?v=2NufuRg6qqY>.

Pable, Jill, et Anna Ellis. 2017. « Trauma-Informed Design: Definitions and Strategies for Architectural Implementation ». *Design Resources for Homelessness*. http://designresourcesforhomelessness.org/wp-content/uploads/2015/11/TID_Report_opt.pdf.

Pable, Jill, Yelena McLane, et Lauren Trujillo. 2022. *Homelessness and the built environment: designing for unhoused persons*. New York, NY: Routledge. <https://search.ebscohost.com/login>.

Paquette, Marie-Claude, Mireille Perreault, Robert Faulkner, et Murielle Leduc. 2008. « L'itinérance au Québec : cadre de référence » Québec : Ministère de la Santé et des services sociaux.

Parazelli, Michel. 2021. Itinérance et cohabitation urbaine : Regards, enjeux et stratégie d'action. Presses de l'Université du Québec.

Parazelli, Michel, Céline Bellot, Jean Gagné, Éric Gagnon, Richard Morin, René Charest, Bernard St-Jacques, et Frédérick Keck. 2013. « Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions ». Rapport de recherche - Programme actions concertées 2011-PP-144446. Montréal, Québec : Programme Actions concertées. <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2014/01/030592636.pdf>.

Petrovich, James C., Erin Roark Murphy, Laura K. Hardin, et Brooke R. Koch. 2017. « Creating safe spaces: designing day shelters for people experiencing homelessness ». *Journal of Social Distress and Homelessness* 26 (1): 65-72. <https://doi.org/10.1080/10530789.2016.1260879>.

Petty, James. 2016. « The London Spikes Controversy: Homelessness, Urban Securitisation and the Question of 'Hostile Architecture' ». *International Journal for Crime, Justice and Social Democracy* 5 (1): 67-81.

Pichon, Pascale. 2009. *SDF, sans-abri, itinérant*. Presses universitaires de Louvain.

Plateau Urbain. 2020. « Les Grands Voisins : Intentions initiales, impacts réels et beaux imprévus, essaimage et perspectives ». Dossier de clôture de l'expérience. <https://lesgrandsvoisins.org/wp-content/uploads/2020/09/Les-Grands-Voisins-Dossier-de-cloture-de-l-experience.pdf>

Pleace, Nicholas. 1998. « Single Homelessness as Social Exclusion: The Unique and the Extreme ». *Social Policy & Administration* 32 (1): 46-59. <https://doi.org/10.1111/1467-9515.00085>.

———. 2011. « The Ambiguities, Limits and Risks of Housing First from a European Perspective » 5 (2): 16.

Projets Autochtones du Québec. s. d. « Programme de gestion de la consommation d'alcool (PGA) ». En ligne. <https://www.paqc.org/fr/programme-gestion-alcool/>.

Prud'homme, Mathilde. 2019. « Pour des espaces publics inclusifs : aménagement urbain et itinérance ». Projet de recherche en design urbain, Université McGill.

Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2014. « Ensemble pour éviter la rue et en sortir : politique nationale de lutte à l'itinérance ». Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux. www.msss.gouv.qc.ca/itinérance.

RAPSIM. 2019. « Dénombrement de l'itinérance : Un indicateur incomplet et un mauvais guide. Communiqué de presse », 2019. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/2e-denombrement-de-l-itinerance-un-indicateur-incomplet-et-un-mauvais-guide-843191876.html>.

———. 2022. « Pour une communauté métropolitaine inclusive qui ne laisse personne derrière ». http://rapsim.org/wp-content/uploads/2022/08/RAPSIM-2022_Memoire-Pour-une-communaute-metropolitaine-inclusive-qui-ne-laisse-personne-derriere.pdf.

Rollings, Kimberly A., et Christina S. Bollo. 2021. « Permanent Supportive Housing Design Characteristics Associated with the Mental Health of Formerly Homeless Adults in the U.S. and Canada: An Integrative Review ». *International Journal of Environmental Research and Public Health* 18 (18). <https://doi.org/10.3390/ijerph18189588>.

Roy, Shirley, Dahlia Namian, et Carolyne Grimard, 2018. *Innommables, inclassables, ingouvernables : aux frontières du social*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

RSIQ. 2019. « Sortie du rapport du dénombrement des personnes en situation d'itinérance : Un processus qui ne dévoile qu'une facette du phénomène de l'itinérance » <https://www.arrondissement.com/tout-get-communiques/u26174-sortie-rapport-denombrement-personnes-situation-itinerance-processus-devoile-facette-phenomene-itinerance>.

Sakamoto, Izumi, Erika Khandor, Aisha Chapra, Tekla Hendrickson, Julie Maher, Brenda Roche, et Matthew Chin. 2008. « Homelessness—Diverse Voices, Common Experiences, Shared Solutions: The Need for Inclusion and Accountability ». Toronto: Factor-Inwentash Faculty of Social Work, University of Toronto.

Speer, J. 2017. « "It's not like your home": Homeless Encampments, Housing Projects, and the Struggle over Domestic Space ». *Antipode* 49 (2): 517-535 <https://doi.org/10.1111/ANTI.12275>.

Sylvestre, Marie-Eve, Céline Bellot, et Philippe Antoine Couture Menard. 2011. « Le droit est aussi une question de visibilité : l'occupation des espaces publics et les parcours judiciaires des personnes itinérantes à Montréal et à Ottawa ». *Revue Canadienne Droit et Société* 26 (3) : 531-61.

Van Crieckingen, Mathieu. 2014. « À qui appartient l'espace public? ». *Bruxelles informations sociales* 172 : 35-39.

Vassart, Sabine. 2006. « Habiter ». *Pensée plurielle* no 12 (2) : 9-19. <https://doi.org/10.3917/pp.012.09>.

Walsh, Tamara. 2006. « A right to inclusion? Homelessness, human rights and social exclusion ». *Australian Journal of Human Rights* 12 (1): 185-204. <https://doi.org/10.1080/1323238X.2006.11910818>.

Whiteford, Martin. 2011. « Square Pegs, Round Holes: Rough Sleeping and Service User Involvement? » *Practice* 23 (1): 45-58. <https://doi.org/10.1080/09503153.2010.532547>.

Wong, Anson, Jerry Chen, Renée Dicipulo, Danielle Weiss, David A. Sleet, et Louis Hugo Francescutti. 2020. « Combatting Homelessness in Canada: Applying Lessons Learned from Six Tiny Villages to the Edmonton Bridge Healing Program ». *International Journal of Environmental Research and Public Health* 17 (17): 6279. <https://doi.org/10.3390/ijerph17176279>.

Wynne-Edwards, Jeannie. 2003. « Overcoming Community Opposition to Homelessness Sheltering Projects under the National Homelessness Initiative ». National Homelessness Initiative. <https://yesinmybackyard.ca/wp-content/uploads/2017/02/Wynne-Edwards2003.pdf>.

Ouvrages consultés

- Allen, John.** 2016. *Topologies of Power: Beyond Territory and Networks*. London, United Kingdom: Taylor & Francis Group. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/detail.action?docID=4335094>.
- Amster, Randall.** 2003. « Patterns of Exclusion: Sanitizing Space, Criminalizing Homelessness ». *Social Justice* 30 (91): 195–221.
- Arnett, Jeremy Edward.** 2004. « Expanding the Public Realm: Inclusive Design Guidelines for Integrating Homeless and Non-Homeless Users ». Master of Landscape Architecture, Athens, Georgia: Virginia Polytechnic Institute and State University.
- Baillergeau, Evelyne.** 2014. « Governing public nuisance: Collaboration and conflict regarding the presence of homeless people in public spaces of Montreal ». *Critical Social Policy*. <https://doi.org/10.1177/0261018314527716> csp.sagepub.com.
- BC Housing.** (s.d) « Community Acceptance of Non-Market Housing, Guide 2: Design Considerations to Gain Community Acceptance ». BC Housing Research Centre.
- . (s.d) « Community Benefits of Supportive Housing ». BC Housing Research Centre.
- Beckett, Katherine, et Steven Kelly Herbert.** 2010. *Banished: the new social control in urban America*. Oxford; New York: Oxford University Press. <http://www.myilibrary.com?id=232902>.
- Brighenti, Andrea.** 2007. « Visibility: A Category for the Social Sciences ». *Current Sociology* 55 (3): 323-42. <https://doi.org/10.1177/0011392107076079>.
- Chelley, Cara.** 2016. « Design Paranoia ». *Ontario Planning Journal* 31 (5): 18–20.
- Clark, Chris.** 2001. *Adult Day Services and Social Inclusion*. Philadelphia: Jessica Kingsley Publishers. <https://public.ebookcentral.proquest.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=3015911>.
- Cohen, Rebecca, Will Yetvin, et Jill Khadduri.** 2019. « Understanding Encampments of People Experiencing Homelessness and Community Responses: Emerging Evidence as of Late 2018 ». U.S. Department of Housing and Urban Development + Office of Policy Development and Research, 1–34. <https://doi.org/10.2139/ssrn.3615828>.
- Community Planning Workshop.** 2015. «Providing for the Unhoused: A Review of Transitional Housing Strategies in Eugene ». University of Oregon.
- Costa Gomes, Paulo da, et Théo Fort-Jacques.** 2010. « Spatialité et portée politique d'une mise en scène : Le cas des tentes rouges au long du canal Saint-Martin ». *Géographie et cultures* 73 : 3-14. <https://doi.org/10.4000/gc.1815>.
- De Fine Licht, Karl Persson.** 2017. « Hostile urban architecture: A critical discussion of the seemingly offensive art of keeping people away ». *Etikk i praksis—Nordic Journal of Applied Ethics* (2): 27–44. <https://doi.org/10.5324/eip.v11i2.2052>.
- De Magalhães, Claudio.** 2010. « Public Space and the Contracting-out of Publicness: A Framework for Analysis ». *Journal of Urban Design* 15 (4): 559-74. <https://doi.org/10.1080/13574809.2010.502347>.
- Deaton, Lyndsey N.** 2016. « Social Traditions and the Built Form: The Tiny-House Village Model for Chronically Homeless Americans ». Berkeley, 284: 26–59. https://www.academia.edu/36995929/Social_Traditions_and_the_Built_Form_The_Tiny_House_Village_Model_for_Chronically_Homeless_Americans.
- Denicola, Bri, Tamarah Corrigan, Anneke Froentjes, Anthony le Fuentes, et Kelly Wu.** 2021. « Recommendations for designing supportive housing for women and gender-diverse individuals ». Report. McMaster School of Social Work. <https://macsphere.mcmaster.ca/handle/11375/26490>.
- Desbiens, Caroline, Carole Lévesque, et Ioana Comat.** 2016. « "Inventing New Places" : Urban Aboriginal Visibility and the Co-Construction of Citizenship in Val-d'Or (Québec): Inventing New Places ». *City & Society* 28 (1): 74–98. <https://doi.org/10.1111/ciso.12074>.
- Donley, Amy M., et James D. Wright.** 2012. « Safer Outside: A Qualitative Exploration of Homeless People's Resistance to Homeless Shelters ». *Journal of Forensic Psychology Practice* 12 (4): 288–306. <https://doi.org/10.1080/15228932.2012.695645>.
- Evans, Krista.** 2019. « Exploring the relationship between visual preferences for tiny and small houses and land use policy in the southeastern United States ». *Land Use Policy* 81 : 209-18. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2018.10.051>.
- . 2021. « It Takes a Tiny House Village: A Comparative Case Study of Barriers and Strategies for the Integration of Tiny House Villages for Homeless Persons in Missouri ». *Journal of Planning Education and Research*, août. <https://doi.org/10.1177/0739456X211041392>.
- Falvo, Nick.** 2020. « Isolation, Physical Distancing and Next Steps Regarding Homelessness: A scan of 12 Canadian cities ». Toronto (Ontario).
- . 2021. « Innovation in homelessness system planning ». Toronto (Ontario).
- Ford, J. D. M., et Lilia Gomez-Lanier.** 2017. « Are Tiny Homes Here to Stay? A Review of Literature on the Tiny House Movement ». *Family and Consumer Sciences Research Journal* 45 :394–405.
- Furst, Laura.** 2017. « Finding Space. Assessing how planning responds to tiny houses for homeless populations ». McGill University.
- Gabriele, Kristen Elizabeth.** 2014. « Design & management strategies for micro-housing units in transitional villages for the homeless: An exploration of prototypes at Opportunity Village Eugene ». M.Arch., Ann Arbor, United States. <https://www.proquest.com/docview/1625772001/abstract/AC4CCBFB4A3E48C5PQ/1>.
- Gerrard, Jessica, et David Farrugia.** 2015. « The 'lamentable sight' of homelessness and the society of the spectacle ». *Urban Studies* 52 (12): 2219-33. <https://doi.org/10.1177/0042098014542135>.
- Harvey, David.** 2015. *Villes rebelles : Du droit à la ville à la révolution urbaine*. Buchet Chastel.
- He, Chencheng.** 2018. « Integrating inclusive design concepts into landscape architecture: empowering people experiencing homelessness through the design of inclusive public space ». Master of Landscape Architecture, Athens, Georgia: University of Georgia.
- Honneth, Axel.** 2004a. « La théorie de la reconnaissance : une esquisse ». *Revue du MAUSS* 23 (1) : 133-36. <https://doi.org/10.3917/rdm.023.0133>.
- . 2004 b. « Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la "reconnaissance" ». *Revue du MAUSS* 23 (1) : 137-51. <https://doi.org/10.3917/rdm.023.0137>.
- Hunter, Julie, Linden-Retek, Sirine Shebaya, et Samuel Halpert.** 2014. « Welcome Home: The Rise of Tent Cities in the United State | The Homeless Hub ». National Law Center on Homelessness & Poverty. Consulté le 9 mai 2022. <https://www.homelesshub.ca/resource/welcome-home-rise-tent-cities-united-state>.
- Huttenhoff, Michelle.** 2021. « Coexistence in Public Space: Engagement Tools for Creating Shared Spaces in Places with Homelessness ». San José, Californie : SPUR et Gehl Institute.
- Jackson, April, Bridget Callea, Nicholas Stampar, Abigail Sanders, Alberto De Los Rios, et Jake Pierce.** 2020. « Exploring Tiny Homes as an Affordable Housing Strategy to Ameliorate Homelessness: A Case Study of the Dwellings in Tallahassee, FL ». *International Journal of Environmental Research and Public Health* 17 (2): 661. <https://doi.org/10.3390/ijerph17020661>.
- Johnsen, Sarah, Paul Cloke, et Jon May.** 2005. « Day centres for homeless people: spaces of care or fear? » *Social & Cultural Geography* 6 (6): 787–811. <https://doi.org/10.1080/14649360500353004>.
- Johnsen, Sarah, Suzanne Fitzpatrick, et Beth Watts.** 2018. « Homelessness and social control: a typology ». *Housing Studies* 33 (7): 1106-26. <https://doi.org/10.1080/02673037.2017.1421912>.
- Johnson, Ralph D.** 2019. « Homelessness: A critical approach to Architecture and Planning », 675-86. Siena, Italy. <https://doi.org/10.2495/SDP180571>.
- Kennelly, Jacqueline.** 2020. « Urban masculinity, contested spaces, and classed subcultures: young homeless men navigating downtown Ottawa, Canada ». *Gender, Place & Culture* 27 (2): 281–300. <https://doi.org/10.1080/0966369X.2019.1650724>.
- Klodawsky, Fran, et Nicholas Blomley.** 2009. « Introduction—Rights, Space, and Homelessness ». *Urban Geography* 30 (6): 573-76. <https://doi.org/10.2747/0272-3638.30.6.573>.
- Kristina Smock Consulting.** 2010. « An Evaluation of Dignity Village ». Portland Housing Bureau. Portland, Oregon.
- Langegger, Sig, et Stephen Koester.** 2016. « Invisible homelessness: anonymity, exposure, and the right to the city ». *Urban Geography* 37 (7): 1030-48. <https://doi.org/10.1080/02723638.2016.1147755>.
- Loftus-Farren, Zoe.** 2011. « Tent Cities: An Interim Solution to Homelessness and Affordable Housing Shortages in the United States ». *California Law Review* 99 (4): 1037-81.
- Luoni, Stephen.** 2019. « Permitting a Homeless Transition Village: Transactions between the Informal and the Formal ». *The Plan Journal*, 21.
- Margier, Antonin.** 2014. « L'appropriation des espaces publics par les personnes sans-abri, entre contraintes et élaboration d'un "chez-soi" ». *Sociologia urbana e rurale*, août, 111-26. <https://doi.org/10.3280/SUR2014-104008>.
- . 2017. *Cohabiter l'espace public. Conflits d'appropriation et rapports de pouvoir à Montréal et Paris*. Département de géographie de l'Université Laval. <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2019-v63-n178-cgq05884/1075781ar/>.
- Mingoya, Catherine Ariel.** 2015. « Building together: tiny house villages for the homeless: a comparative case study ». Thesis, Massachusetts Institute of Technology. <https://dspace.mit.edu/handle/1721.1/98940>.
- Nesbitt, Christine.** 2018. « Affordable Housing and NIMBYism: Urban, Suburban and Rural Strategies ». 530. British Columbia Non-Profit Housing Association.
- Nielsen, Ellie.** 2021. « Hostile Streets: Designing for Inclusive Public Space ». *YOUR REVIEW* (York Online Undergraduate Research) 8. <https://yourreview.journals.yorku.ca/index.php/yourreview/article/view/40521>.
- Oakley, Deirdre.** 2002. « Housing Homeless People: Local Mobilization of Federal Resources to Fight NIMBYism ». *Journal of Urban Affairs* 24 (1): 97–116. <https://doi.org/10.1111/j.1939-1668.2007.tb00543.x>.
- . s. d. « Design Response to Homelessness ». *InformeDesign* 04 (07): 6.
- Perry, Samuel L.** 2013. « Urban hybrid space and the homeless ». *Ethnography* 14 (4): 431-51. <https://doi.org/10.1177/1466138112457314>.
- Rieniets, Tim, Jennifer Sigler, et Kees Christiaanse,** dir. 2009. *Open city: designing coexistence*. Amsterdam: SUN.
- Rosa, Cinzia.** 2019. « Les sans-abris et la ville ». *Lieuxdits*, octobre, 29-31. <https://doi.org/10.14428/ld.vi13.22343>.
- Rosenberger, Robert.** 2014. « How Cities Use Design to Drive Homeless People Away ». *The Atlantic*, 2014. <https://www.theatlantic.com/business/archive/2014/06/how-cities-use-design-to-drive-homeless-people-away/373067/>.
- . 2020. « On hostile design: Theoretical and empirical prospects ». *Urban Studies* 57 (4): 883-93. <https://doi.org/10.1177/0042098019853778>.
- Savic, Selena, et Gordan Savicic.** 2014. « Unpleasant Design. Designing Out Unwanted Behaviour ».
- Schindler, Sarah.** 2015. « Architectural Exclusion: Discrimination and Segregation Through Physical Design of the Built Environment ». *The Yale Law Journal* 124 (6): 1934–2024.
- Seltz, Lou, et Dimitrios Roussopoulos.** 2020. « L'itinérance et le logement pour Autochtones à Montréal ». Préparé pour le Comité des Citoyen(ne)s de Milton-Parc.
- Smith, Neil.** 1996. *The new urban frontier: gentrification and the revanchist city*. London: Routledge. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37057353g>.
- . 2018. « Urban makeovers, homeless encampments, and the aesthetics of displacement ». *Social & Cultural Geography* 20 (8): 1–21. <http://dx.doi.org/10.1080/14649365.2018.1509115>.
- Terrolle, Daniel.** 2004. « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF ». *Espaces et sociétés* 1 (116-117) : p. 143-157.
- Viso, Alex Munoz.** 2022. « The Homeless Campus And The City: Delineating Care And Control Spaces In Reno ». Mémoire, Reno, Nevada : University of Nevada.
- Wilson, Jennifer H.** 2021. « Operationalizing a New Method for Defining and Scaling Social Innovations Using Tiny Home Communities as a Case Study ». Ph.D., Ann Arbor, United States. <https://www.proquest.com/docview/2566526417/abstract/E1F8852505B44FAPQ/1>.
- Wyatt, Hannah.** 2022. « An exploration of the architectural solutions to the marginalization of the homeless ». Robert D. Clark Honors College, 40 pages.



asf-quebec.org